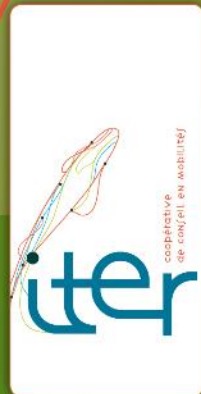




# Etude "mobilité" sur le territoire de projets de la Chataigneraie Limousine

Plan d'actions 2022 – 2030

Adopté le 9 novembre 2021 (Conseil d'administration)



2 rue d'Austerlitz  
31000 Toulouse  
T / 05 62 73 53 93

18/20 rue Claude Tillier  
75012 Paris  
T / 01 43 72 10 09

iternet@iternet.org  
<http://www.iternet.org>



# Glossaire

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

BSHV : Briance Sud Haute Vienne

CC : Communauté de Communes

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CEE : Certificat d'Economie d'Energie

CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

NAM : Nouvelle Aquitaine Mobilité

NAO : Négociations Annuelles Obligatoires

PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial

PdME : Plan de Mobilité Employeur

PNMdC : Pays de Nexon et Mont de Châlus

PNR : Parc Naturel Régional

POL : Porte Océane du Limousin

PSY : Pays de Saint Yrieix

TAD : Transport à la Demande

TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

TUS : Transport d'Utilité Sociale

VdV : Val de Vienne

# Un plan d'actions co-construit



Afin d'élaborer un plan d'actions qui répond aux enjeux du territoire, un travail de concertation sous format d'ateliers a pu être mené avec différents acteurs : associations, société civile, élu.e.s, entreprises. Ce travail a permis d'identifier les pistes d'actions à développer par axe thématique : transports en commun, nouvelles mobilités, démobilité, communication / approche transversale. Suite à ces ateliers, un questionnaire en ligne a pu être envoyé aux participants afin de hiérarchiser les pistes d'action ressorties :

## Transports collectifs

1	Accompagner le projet de tram-train
2	Revitaliser les lignes et gares ferroviaires
3	Développer des navettes locales
4	Développer une offre en transport collectif routière
5	Augmenter l'offre de Transport à la demande (TAD)
6	Permettre l'utilisation des transports scolaires par tous
7	Harmoniser l'offre tarifaire intermodale

## Nouvelles mobilités

1	Mettre en place une plateforme de covoiturage locale
2	Développer des lignes de covoiturage dynamique
3	Fédérer les-entreprises -autour de plans de mobilité inter-entreprises
4	Développer l'autopartage sur le territoire
5	Elargir et consolider l'accompagnement dans le cadre de la plateforme mobilité 87
6	Développer du covoiturage / auto stop de proximité (Rezo Pouce)
7	Déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques
8	Aménager des aires de covoiturage

## Démobilité

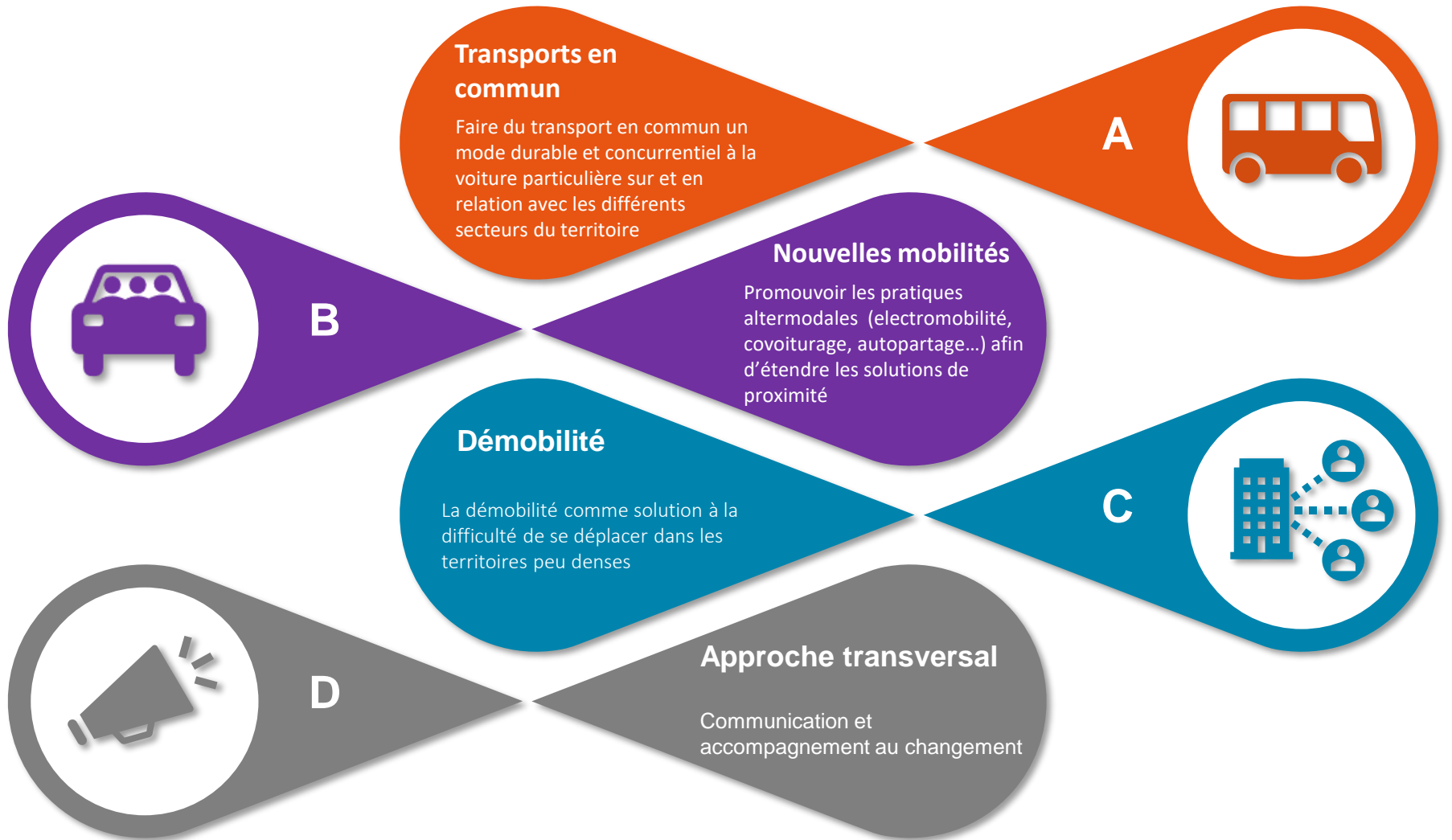
1	Favoriser le développement de dispositifs de services ambulants
2	Favoriser le développement des tiers-lieux
3	Développement de services de mutualisation des achats à l'échelle locale
4	Développement du numérique et d'internet
5	Mieux relier urbanisme et mobilité
6	Développement de conciergerie
6	Informar les entreprises des outils existants

## Communication

1	Communiquer auprès des entreprises sur les programmes et actions possibles en termes de mobilité
2	Mettre en place un conseiller en mobilité
3	Mettre en place des dispositifs d'accompagnement individualisé pour permettre le changement de comportement de mobilité
4	Mettre en place des challenges pour changer les mentalités et les habitudes de déplacement
5	Valoriser les expériences locales innovantes
6	S'appuyer sur des évènements nationaux connus et déjà présents

Certaines pistes d'actions ressorties ont par la suite été converties en mesure. Une ★ permet de les distinguer dans les fiches.

# Un plan d'actions décliné en 4 axes



# Sommaire

AXES	ACTIONS	Page
<b>AXE A : Transports Collectifs</b>	A1 : Revitaliser les lignes et gares ferroviaires	6
	A2 : Développer une offre en transport collectif routière interurbaine	9
	A3 : Développer une offre de transport pour les secteurs peu denses et enclavés	13
<b>AXE B : Nouvelles mobilités</b>	B1 : Développer des lignes de covoiturage dynamique	17
	B2 : Développer l'offre et la pratique du covoiturage quotidien de proximité	20
	B3 : Développer l'autopartage sur le territoire	23
	B4 : Mettre en œuvre le schéma directeur vélo	27
<b>AXE C : Démobilité</b>	C1 : Favoriser le développement des possibilités de démobilités liées au travail	30
	C2 : Favoriser le développement des possibilités de « démobilité » liés à la consommation et aux services de la vie quotidienne	33
<b>AXE D : Approche transversale</b>	D1 : Création d'un poste de Chargé de Mission mobilité pour coordonner la démarche de mobilité du territoire	37
	D2 : Encourager les principaux employeurs (publics et privés) dans la mise en place de leur Plan de Mobilité	39
	D3 : Information, communication et accompagnement aux changements de comportement	43
	D4 : Elargir et consolider les offres et services de la plateforme mobilité 87	45

**AXE A**  
**TRANSPORTS COLLECTIFS**

**A1**

Revitaliser les lignes et les gares ferroviaires du territoire

**A2**

Développer une offre de transport collectif routière interurbaine

**A3**

Développer des solutions de transports pour les secteurs peu denses et enclavés

Les pistes d'actions issues des temps de concertation sont mises en avant via des ★ dans les fiches actions



**Enjeux et objectifs de l'action :**



Avec 4 lignes ferroviaires maillant le territoire de la Chataigneraie-Limousine, le train est un atout majeur pour permettre le développement des territoires desservis. En outre, le Syndicat Mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité (NAM) a identifié les lignes ferroviaires du territoire comme des corridors de niveau 1, c'est-à-dire devant disposer d'un niveau de performance élevé.

Requalifier et fiabiliser l'offre ferroviaire est un enjeu fort pour le territoire de la Chataigneraie Limousine dans une optique de report modal, en permettant de rendre le train compétitif à la voiture individuelle.

**Echelle de pertinence :**



Mesures	€ Coûts	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1 :</b> S'impliquer fortement dans le comité de bassin Limousin-Périgord du NAM</li> <li><b>Mesure 2 :</b> Solliciter des études pré-opérationnelles sur les corridors du quadrant de Limoges identifiés par le NAM (pertinence d'un ou plusieurs modes)</li> <li><b>Mesure 3 :</b> Soutenir et accompagner le collectif BSP qui porte le projet de tram-train et promouvoir la démarche auprès de la région ★</li> <li><b>Mesure 4 :</b> Améliorer l'offre de service ferroviaire actuelle avec un objectif de cadencement d'offre de 30 mn en heures pleines et d'1 heure en heures creuses ainsi qu'une adaptation du réseau en fonction de la fréquentation et des autres services de transports collectifs ★</li> <li><b>Mesure 5 :</b> Revitaliser les haltes et les gares ferroviaires par l'ajout de nouveaux services ★</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Tram-train :</b> <u>Investissement :</u> Coût totale par km : 4,4 millions d'€ à 6,5 millions d'€*</li> <li><u>Coûts d'exploitation :</u> 8€ par kilomètres*</li> </ul>	<p><b>Mesure 1 :</b> +2021</p> <p><b>Mesure 2 :</b> 2022-2023</p> <p><b>Mesure 3 :</b> +2021</p> <p><b>Mesure 4 :</b> +2023</p> <p><b>Mesure 5 :</b> +2022</p>

\* Coûts établi selon une Etude d'un système de tram-train entre Bordeaux Métropole et Lacanau-Océan (2018)

Maîtrise d'ouvrage	Partenariat	Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Région</li> <li>SNCF</li> <li>NAM (études pré-opérationnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique : SNCF, collectif BSP</li> <li>Financier : SNCF, Communes (gares), EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution de la part modale de la voiture pour les trajets domicile-travail</li> <li>Fréquentation des gares</li> <li>Taux de remplissage des trains</li> <li>Nombre de nouveaux services en gare</li> <li>Nombre d'étude pré-op NAM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport du comité de bassin du 20 novembre 2020 (NAM)</li> <li>Enjeu du développement et de la promotion du ferroviaire : plans d'actions PCAET de PNMdC / PSY / BSHV / POL</li> </ul>



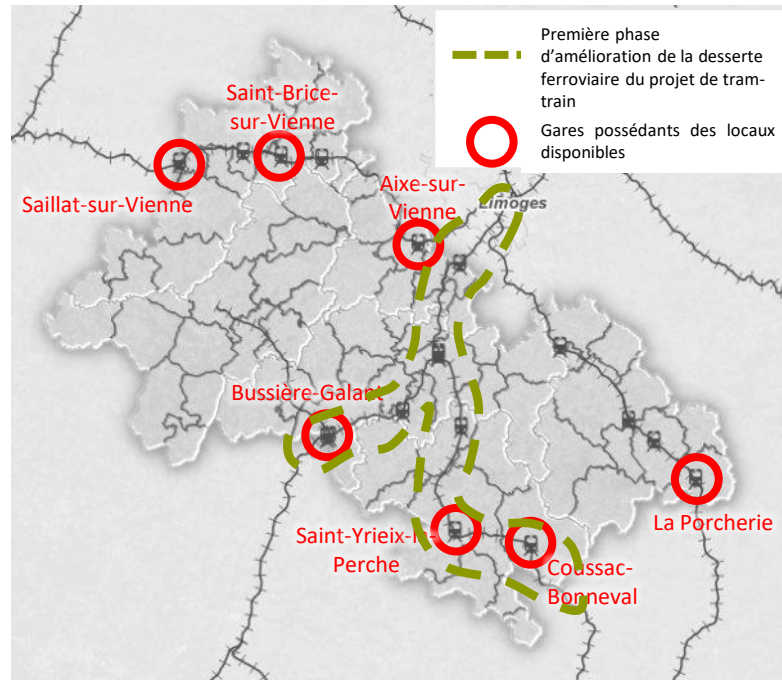


### Mesure 3 : Appuyer et soutenir le collectif BSP qui porte le projet de tram-train

Porté par le collectif BSP, le tram-train limousin est un projet d'étoile ferroviaire à 8 branches avec une logique de desserte fine des zones rurales (fréquence de 30 mins).

A moyen terme (horizon 2023) une amélioration de la desserte ferroviaire actuelle (augmentation du nombre de services et du cadencement) est prévue sur les tronçons La Souterraine - St Yrieix et Guéret – Thiviers (voir schéma ci-dessous).

Le collectif est soutenu par la Chataigneraie-Limousine depuis décembre 2019, ainsi que par la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus. Les collectivités ont un rôle important à jouer pour donner un poids à la démarche, en soutenant et en accompagnant l'association et en promouvant la démarche auprès de la région.



### Mesure 5 : Revitaliser les gares et haltes ferroviaires

Le territoire de la Chataigneraie-Limousine possède 16 gares sur son territoire. Situées au cœur des villes et villages, les gares et plus largement les quartiers de gare possèdent un fort potentiel d'attractivité du territoire.

Le projet 1001 Gares, porté par SNCF Retail et connexions a pour ambition de redynamiser les gares en mettant à disposition les espaces vacants pour les transformer en commerces, services locaux, locaux pour associations. 7 gares du territoire de la Chataigneraie-Limousine ont été ciblées par la SNCF comme possédant des locaux disponibles (voir carte ci-dessous). En tout ce sont plus de 1000m2 d'espaces vacants qui peuvent être réinvestis.








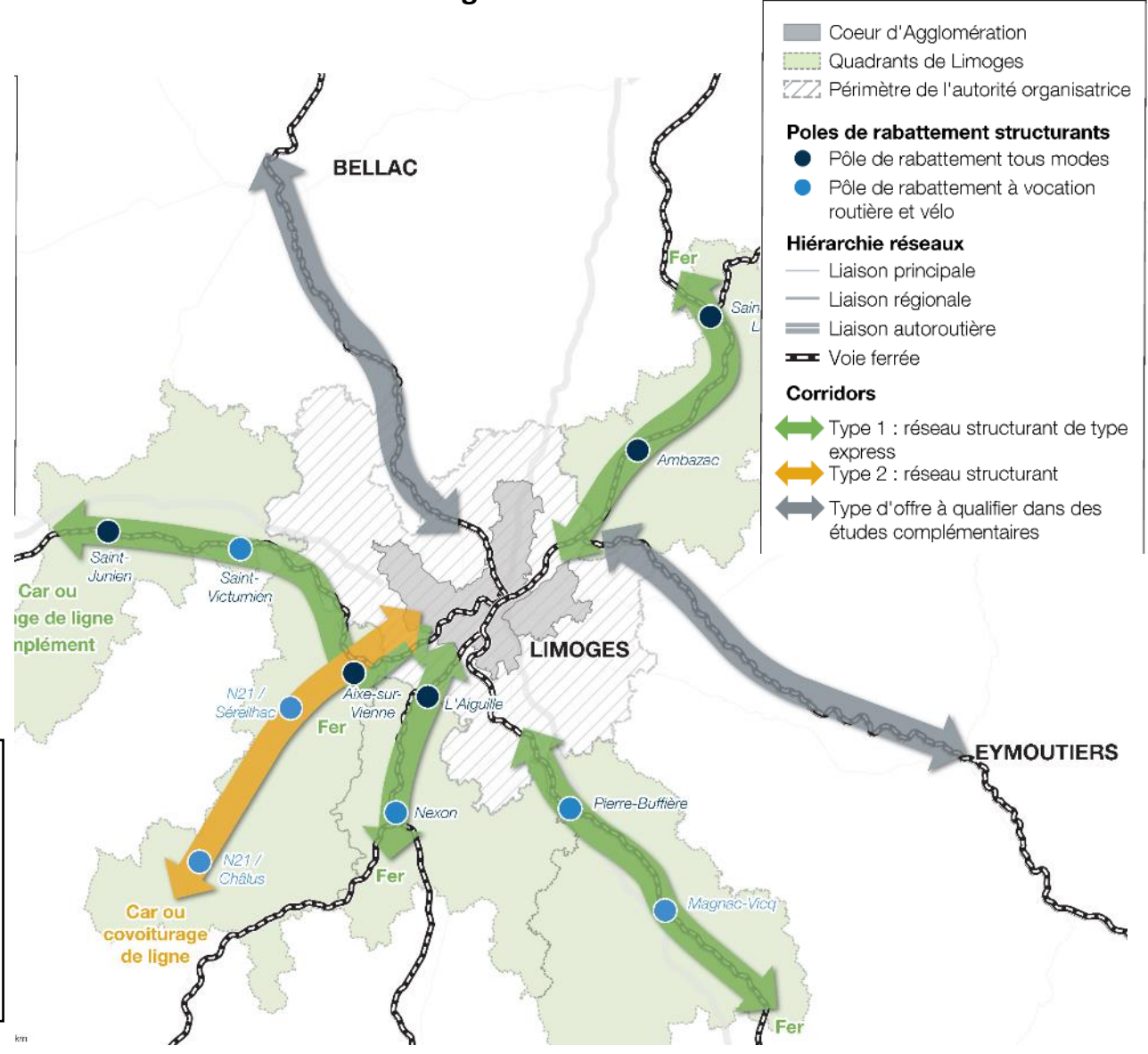
### Mesure 1 : S'impliquer fortement dans le comité de bassin Limousin-Périgord du NAM

Le rapport du comité de bassin du syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilité met en avant les corridors du territoire comme des axes structurants :

- Corridor de niveau 1 (Saint-Junien-Limoges / Nexon – Limoges / La Porcherie – Limoges) : niveau de service élevé, type « Express » où la performance est privilégié à la dessert locale
- Corridor de niveau 2 (Châlus – Limoges) : niveau de service alliant performance et desserte fine

Il existe un fort enjeu pour les collectivités d'investir le comité de bassin pour peser sur les choix et arbitrages au niveau régional

 Une étude pré-opérationnelle réalisée en amont permettra de justifier la pertinence de mettre en place ou améliorer un ou plusieurs modes de transports sur les différents corridors (ligne de covoiturage, car express, augmentation du cadencement des lignes ferroviaires).





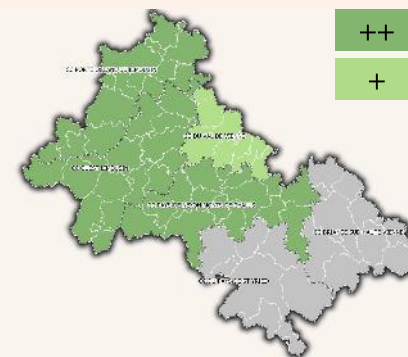
**Enjeux et objectifs de l'action :**



La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) de décembre 2019 prévoit plusieurs objectifs en termes de transports et de mobilités comme proposer des alternatives à la voiture autosoliste, ou encore de lutter contre les déserts de mobilité notamment sur les territoires ruraux.

L'enjeu pour la fédération Chataigneraie Limousine et les communautés de communes est d'identifier les communes pouvant être mieux desservies en transport collectif sur des corridors structurants (mis en exergues par le NAM) ne bénéficiant pas d'une desserte ferroviaire afin de diminuer les inégalités territoriales et éviter les déserts de mobilité.

**Echelle de pertinence :**



Mesures	€ Coûts	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1 :</b> Mettre en place une ligne d'autocar express structurante et cadencée entre Limoges et Châlus</li> <li><b>Mesure 2 :</b> Mettre en place une ligne d'autocar express transversale entre les gares de Saint-Junien et Bussière-Galant</li> <li><b>Mesure 3 :</b> Encourager sur l'utilisation des transports scolaires pour tous les publics ★</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1 et 2 : Ligne de car express :</b> <u>Fonctionnement :</u> 3,5€ à 5€ du kilomètre. Soit un cout entre 860 k€ et 1240 k€ entre Chalus et Limoges, et 2 400 k€ à 3 430 k€ entre Saint-Junien et Bussière-Galant</li> <li><b>Mesure 3 :</b> 3K€ à 5K€</li> </ul>	<p><b>Mesure 1 et 2 :</b> étude de faisabilité : 2022-2023 / mise en œuvre : +2023</p> <p><b>Mesure 3 :</b> +2021</p>

Maîtrise d'ouvrage	Partenariat	Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Région</li> <li>NAM (études pré-opérationnelles)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Financier : Limoges Métropole, EPCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de remplissage des transports scolaires / bus express</li> <li>Nombre de lignes d'autocar express créées</li> <li>Nombre de lignes scolaire ouverte à tous publics</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouvrir aux adultes l'accès aux cars scolaires : plan d'actions PCAET POL, BSHV, PSY</li> </ul>

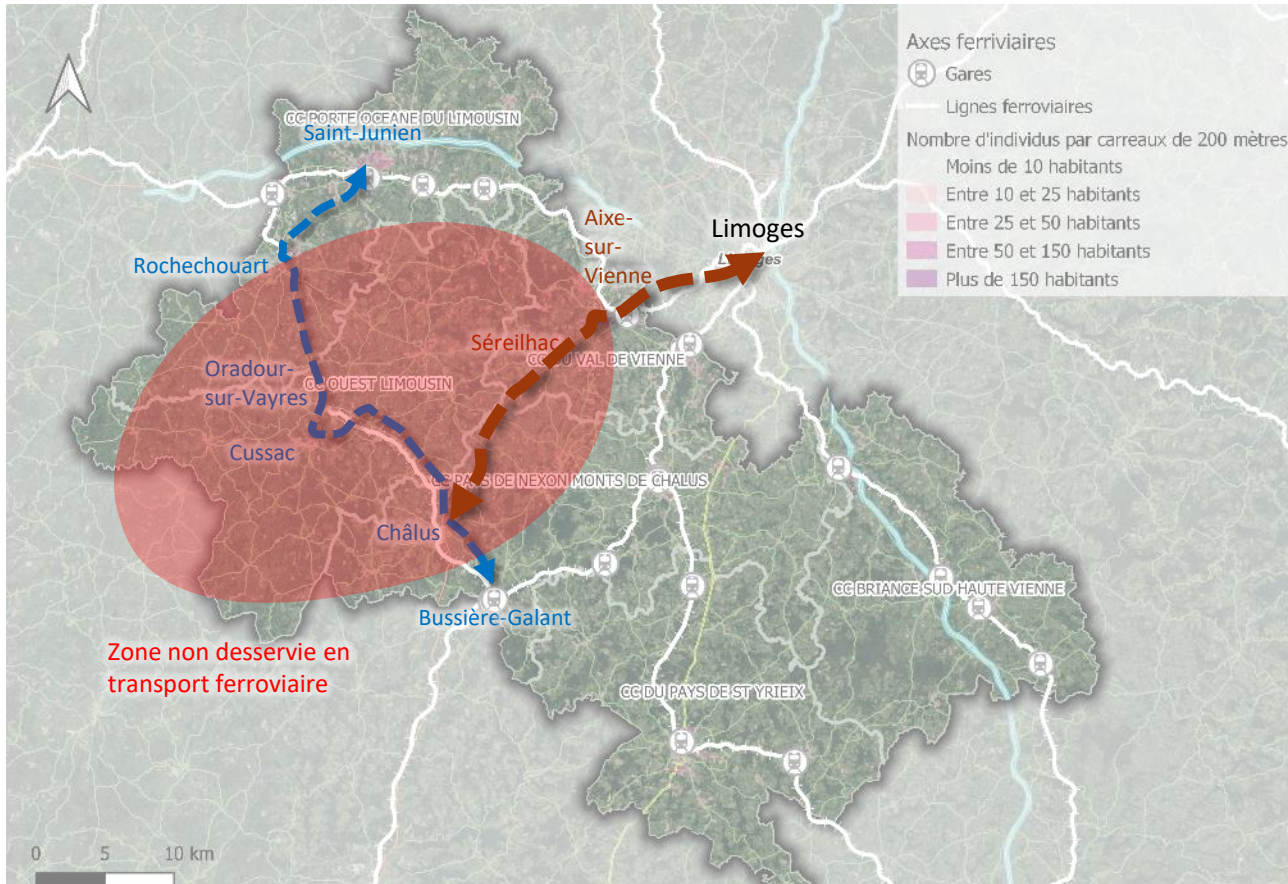
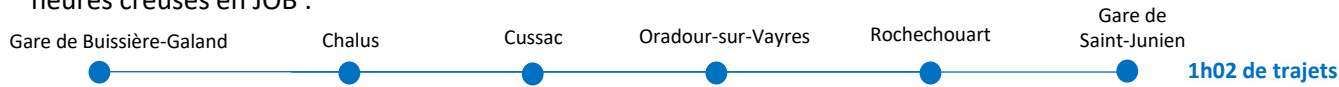


Sur la base de l'analyse des flux domicile-travail réalisée lors du diagnostic et des retours des ateliers, deux lignes de car express paraissent pertinentes pour venir combler l'absence de desserte ferroviaire :

- Une ligne de niveau 1 entre Limoges et Châlus avec une fréquence de 30 minutes en heures de pointe et 1 heure en heures creuses en JOB :



- Une ligne de niveau 2 transversale entre la gare de Saint-Junien et la gare de Bussière-Galant, avec 4 A/R en heures pleines et 1 service toutes les 2h en heures creuses en JOB :



**Point NAM**  
 Pour rappel, l'axe entre Limoges et Châlus a été ciblé par le NAM comme étant un corridor structurant de niveau 2 c'est-à-dire alliant performance et desserte fine. Les modes ciblés sont les cars ou les lignes de covoiturage.

Une étude pré-opérationnelle réalisée en amont permettra de justifier la pertinence d'un ou de plusieurs modes de transports à déployer sur les différents corridors





**Mesure 1 et 2 : mettre en place des lignes d'autocar express pour desservir la zone blanche ferroviaire**

Exemple de la ligne express Créon – Bordeaux

Nombres d'arrêts :

- La ligne comporte 12 arrêts sur 30 kilomètres dont
- 2 arrêts à Créons
  - 4 arrêts à Bordeaux

Fréquence de passage des bus :

Dans le sens Créons – Bordeaux

- Un passage toutes les 15 minutes de 6h à 9h
- Toutes les 30 minutes entre 16h et 19h
- Après 19h, un passage par heure jusqu'à 22h

Dans le sens Bordeaux-Créons :

- Un passage toutes les 30 minutes en heure de pointe
- Une fréquence d'un bus par heure de 9h à 16h
- De 16h à 19h, une fréquence de 15 min
- Après 19h, un passage par heure jusqu'à 22h

Temps de parcours :

Le temps de parcours est de 55 minutes en heures de pointe et 42 minutes en heures creuses. Un temps de parcours concurrentiel à la voiture particulière.

Coûts :

Le prix du service est de 2 €/voyage, 1,8 €/voyage si aller-retour, 1,6€/voyage pour un carnet de 10 tickets. Il existe également un abonnement de 40 €/mois.

Cette ligne de bus express a été élaborée en correspondance avec plusieurs aires de covoiturage du territoire et en connexion avec le réseau Transport Bordeaux Métropole.





**Mesure 3 : Encourager sur l'utilisation des transports scolaires pour tous les publics**

Dans le département de la Corrèze, 5 lignes scolaires sont ouvertes aux voyageurs.

A titre d'exemple, sur le territoire de Haute Corrèze Communauté, 3 lignes dites LSO autorisent des usagers commerciaux à les emprunter (dans la limite des places disponibles) en complément de 3 autres lignes régulières interurbaines.

A noter, que les lignes scolaires ouvertes restent peu attractives pour des non scolaires avec 1 AR par jour et uniquement en période scolaire.



**Point LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) L. 3111-7**

« L'autorité organisatrice peut ouvrir les services de transport scolaire à d'autres usagers sous réserve que cette ouverture n'ait pas de conséquences sur la qualité du service pour les élèves » (selon les places disponibles).





**Enjeux et objectifs de l'action :**




Les territoires ruraux peuvent difficilement proposer une offre de transport en commun en ligne régulière performante et donc attractive, du fait de l'éparpillement des zones d'habitations. Les services de transport à la demande ou les transports d'utilité sociale, de part leur flexibilité et leur souplesse, permettent de répondre aux enjeux de desserte et d'accessibilité des territoires peu denses. Les transports à la demande qui, comme leur nom l'indique, sont déclenchés lorsqu'une demande de trajet est réalisée, assure un remplissage des véhicules et permettent de desservir finement le territoire (jusqu'à la porte de l'utilisateur). Des initiatives existent sur le territoire au niveau communal (liberbus à Saint-Junien par exemple), mais ces dispositifs ne sont pas des transports publics et ne répondent pas à un enjeu de desserte intercommunale.



**Echelle de pertinence :**



 Mesures	€ Coûts	 Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mesure 1</b> : Déployer un service de transport à la demande de type zonal sur le territoire ★</li> <li>• <b>Mesure 2</b> : Mettre en place un Transport d'utilité Sociale sur le territoire :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soit en accompagnant une ou des association(s) et en mettant à disposition un véhicule</li> <li>• Soit un service directement porté par la Chataigneraie Limousine et via la Plateforme Mobilité 87</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coût TAD zonal : entre 120K€ et 150K€ de fonctionnement</li> <li>• Coût d'un véhicule 5 places accessibilité TPMR : 30-40K€</li> </ul>	<p><b>Mesure 1</b> : étude : 2021-2022 / mise en œuvre : +2023</p> <p><b>Mesure 2</b> : +2022</p>

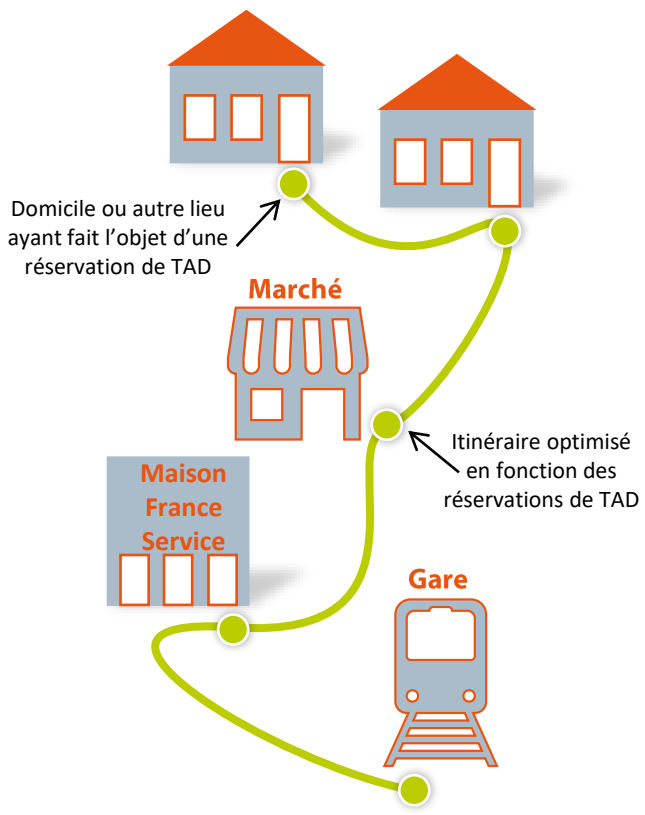
 Maîtrise d'ouvrage	 Partenariat	 Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Chataigneraie Limousine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique : Associations</li> <li>• Financier : Associations, EPCI, communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de courses effectués / semaine, mois</li> <li>• Nombre de km effectués par le ou les véhicules</li> <li>• Nombre de refus de trajets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• « Améliorer l'offre de services de proximité à destination des habitants du territoire », plan d'actions PCAET PNMC</li> </ul>



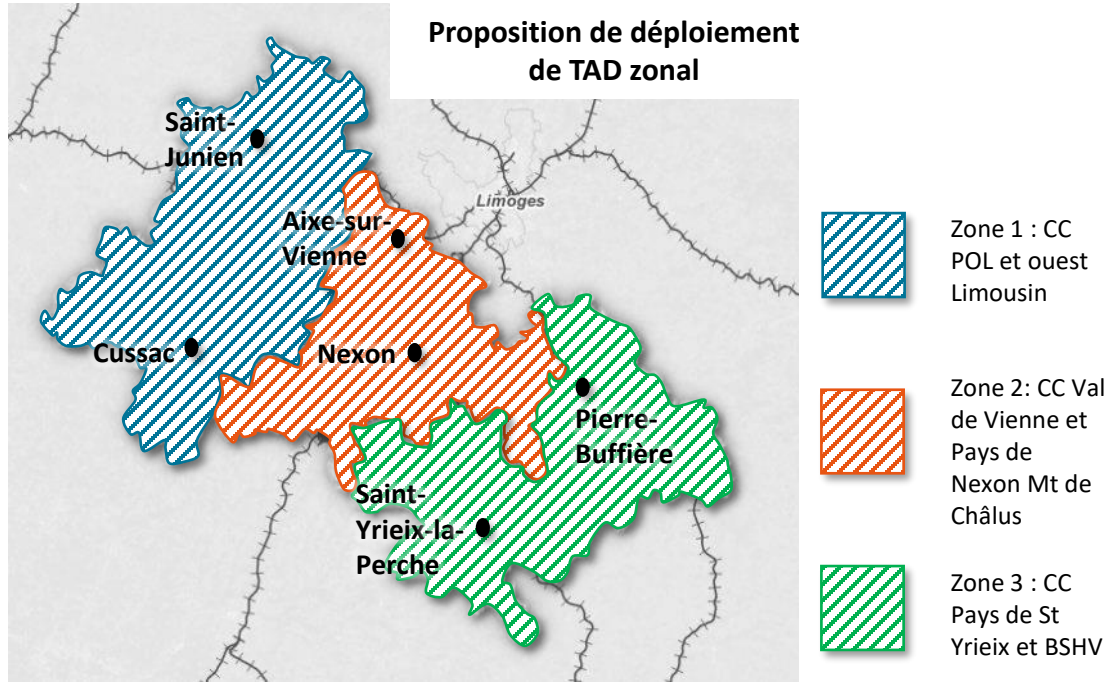
### Mesure 1 : Déployer un service de transport à la demande zonal sur le territoire

**Transport à la demande zonal** : Le transport à la demande (TAD) est un service de transport public qui permet de répondre à une demande de déplacements dispersée, peu dense, ponctuelle et non régulière. Le TAD dit zonal fonctionne avec des plages horaires cadrées mais sans horaires fixes publiés à l'avance. Pas d'itinéraires prédéfinis, le trajet est adapté en fonction de la demande

#### Principe de fonctionnement d'un TAD zonal



#### Proposition de déploiement de TAD zonal



**Principe** : possibilité de réserver un trajet depuis et vers un lieux situé à l'intérieur de chaque zone. Le TAD peut être libre ou contraint :

- Libre si tout trajet est permis
- Contraint par la fixation de pôles ciblés (la gare, le marché...) : tout trajet doit être effectué vers ces pôles ou depuis ces pôles

**Coût de fonctionnement** : entre 120K€ et 150K€ pour les 3 zones, avec 3 jours de fonctionnement par semaine (mardi, mercredi et samedi par exemple) et en comptant 2 courses par jour de service





## Mesure 1 : Déployer un service de transport à la demande : exemple de l'expérimentation « Ma course SNCF » portée par la SNCF

Expérimentation qui se déroule dans 5 communes rurales de la Sarthe.  
5 services « thématiques » sont proposés du lundi au vendredi de 6h à 21h :

- un service porte à porte desservant la gare TER de Château-du-Loir (3€ la course /pers)
  - un service de transport à la demande pour se rendre où l'on veut – quand on veut, sur le territoire (7,5€ la course /pers)
  - un service d'accompagnement vers les infrastructures sportives (2€ la course /pers)
  - un service pour participer à la vie locale (marchés, démarches administratives, rendez-vous médicaux hors conventionnement CPAM) (2€ la course /pers)
  - un service pour accéder aux activités culturelles et de loisirs (bibliothèque, cinéma, manifestations culturelles ou musicales) (2€ la course /pers)
- Réservation par téléphone, sur le site internet [macourse.sncf.fr](http://macourse.sncf.fr) ou via une application mobile jusqu'à 30 min avant le trajet
- Les points de départ et d'arrivée doivent se situer dans la zone prédéfinie

Cette offre sera prochainement complétée par un service de livraison de courses et de petits colis ainsi qu'un service de véhicules en autopartage les soirs en semaine et les week-ends.

## Mesure 2 : Mettre en place un Transport d'utilité Sociale (TUS)

- **Transport d'Utilité Sociale** : « les associations peuvent organiser des services de transport au bénéfice des personnes dont l'accès aux transports publics collectif ou particulier est limité du fait de leurs revenus ou de leur localisation géographique » (legifrance)
- **Bénéficiaires** : population d'une commune rurale\* ou bénéficiaires des minimas sociaux
- Plafond de participation pour les bénéficiaires fixé à **0,32€/km**
- Le ou les véhicules utilisés appartiennent à l'association ou sont mis à disposition à titre non lucratif
- **Enjeux pour la Chataigneraie Limousine ou les communautés de communes** :
  - Accompagner et soutenir une ou des associations en mettant à disposition un véhicule
  - Le statut associatif de la Chataigneraie Limousine lui permet aussi de porter directement ce dispositif. Il serait pertinent que ce service soit proposé via la plateforme mobilité 87 pour renforcer ses services proposés

\*Hormis la commune de Saint-Junien, l'ensemble des communes du territoire sont considérées comme rurale, selon l'INSEE

## AXE B NOUVELLES MOBILITES

**B1**

Développer des lignes de covoiturage dynamique sur les différents corridors de mobilité

**B2**

Développer l'offre et la pratique du covoiturage quotidien de proximité

**B3**

Développer l'autopartage sur le territoire

**B4**

Mettre en œuvre le schéma directeur vélo

Les pistes d'actions issues des temps de concertation sont mises en avant via des ★ dans les fiches actions



Enjeux et objectifs de l'action :

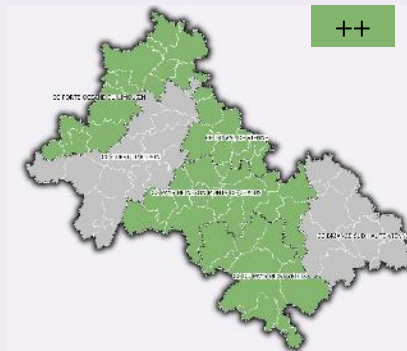


L'objectif de cette action est de proposer une solution alternative aux actifs se rendant quotidiennement sur leurs lieux de travail, situés majoritairement sur Limoges.

Sur le principe des lignes de bus, les lignes de covoiturage sont des itinéraires précis réalisés par des conducteurs et matérialisées par des arrêts, qui visent à assurer une régularité et une fiabilité de passages. Ces dispositifs, qui viennent en complémentarité de l'offre de transports en commun, permettent d'offrir une solution de mobilité dans les territoires peu denses et de diminuer la pratique de l'autosolisme.

Afin de répondre aux besoins et aux attentes des habitants et d'assurer l'efficacité du service, il convient de déployer des lignes sur les axes structurants du territoire.

Echelle de pertinence :



Mesures	€ Coûts	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mesure 1</b> : Effectuer une étude pré-opérationnelle détaillée pour localiser les arrêts et tracer judicieusement la ligne</li> <li>▪ <b>Mesure 2</b> : Déployer des lignes de covoiturage dynamique sur l'Axe N141 entre Saint-Junien et Limoges, sur l'axe N21 entre Châlus et Limoges et sur l'axe D704 entre Saint-Yrieix-la-Perche et Limoges ★</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etude : 10K€ - 15K€</li> <li>▪ Investissement : entre 15K€ – 100K€</li> <li>▪ Fonctionnement : entre 5K € – 20K€ / an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude : 2022-2023</li> <li>• Mise en œuvre, suivi et accompagnement : +2024</li> </ul>

Maîtrise d'ouvrage	Partenariat	Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Région</li> <li>▪ NAM (étude)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Technique : Opérateur privé</li> <li>▪ Financier : NAM, CEE LICOV et CEE AcoTE, EPCI, Limoges Métropole, Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de lignes créées</li> <li>▪ Nombre de conducteurs inscrits au dispositif</li> <li>▪ Nombre de trajets covoiturés / mois</li> <li>▪ Augmentation du taux de remplissage des voitures (réalisation d'enquêtes)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enjeu de structuration de l'offre de covoiturage : plans d'actions des PCAET POL / BSHV / PSY</li> </ul>



## Exemple « ambitieux » : dispositif Covoit'Ici (Ecov)



covoit'ici

Les lignes sont implantées sur des axes structurants avec des arrêts matérialisés par des **panneaux lumineux** (ou simples) indiquant la présence d'un passager. Le service se caractérise aussi par **une application**, par un suivi de l'usager individualisé et par une importante communication/animation tout au long de la démarche.

### Le passager...

Se rend à un arrêt Covoit'Ici et fait sa demande de trajet par l'appli, par une borne, par sms ou par téléphone.

Attente moyenne : 5-10 min (en heures de pointe). Une solution de secours est activée si l'attente dépasse les 10 mins.

Monte avec un conducteur et entre le code conducteur dans l'application.

Descend à l'arrêt prévu.

### Le conducteur...

Indique sur l'application son trajet et les arrêts devant lesquels il va passer.

Est prévenu via les panneaux lumineux et/ou l'application si un passager attend à un arrêt.

Récupère le(s) passager(s) de manière sécurisée à l'arrêt et indique son code conducteur.

Dépose le(s) passager(s) à l'arrêt prévu et perçoit l'indemnité

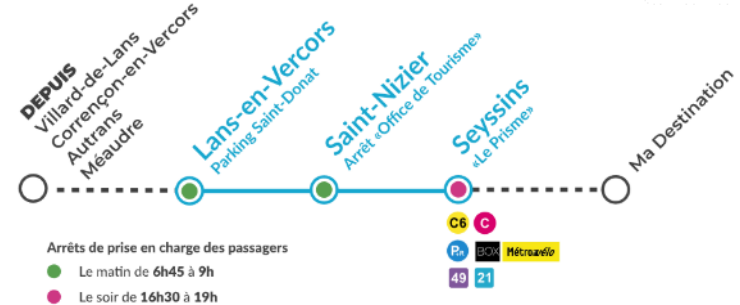
- Pour permettre un temps d'attente de moins de 10 min il est nécessaire d'avoir entre **10 et 20 conducteurs par ligne et par heure**
- Les territoires bénéficient d'un **co-financement via le programme CEE LiCov** (jusqu'à décembre 2021, mais probablement reconductible).
- Coût d'investissement : environ 100K€ par ligne, et entre 20 et 25K€ de fonctionnement

### Exemple de lignes de covoiturage déployées dans la plaine de l'Ain :

- Coût pour le passager : 1€ par trajet quelque soit la destination, avec un plafonnement à 20€ par mois. Offre de lancement : coût abaissé à 0,50 pendant 6 mois. Coûts prix en charge par la collectivité.
- Le conducteur perçoit la totalité des contributions passagers (soit 1 euros) ainsi qu'une indemnisation sièges libres de 0,50€ par trajet (limite de 2 trajets par jour), même si il effectue le trajet à vide. Conditions à remplir : proposer les trajets sur l'application, effectuer les trajets aux heures de pointes et passer par au moins deux arrêts de la ligne. Coûts prix en charges par la collectivité

## Exemple de dispositifs plus « léger »

### Illicov (La roue verte)



La ligne peut être lancée à partir de 60 conducteurs inscrits (soit 300 à 500 navetteurs quotidiens). L'objectif de réussite est de 10 à 15% de covoiturage parmi le motif domicile – travail.

Le système est financé par les usagers à hauteur d'environ 30%. Le reste est à assumer par la collectivité (communication, garantie de prise en charge). Un co-financement est possible via le programme CEE AcoTE.

Un coût d'investissement d'environ 15K€, et environ 0,20 €/km de coût de fonctionnement

### Lignes de covoiturage spontanée : Synchro covoiturage (Grand Chambéry)



Le dispositif fonctionne via des panneaux avec boîtier intégré autonomes en énergie permettant d'indiquer des destinations pré-enregistrées (6) ou simplement signaler qu'une personne est en attente.

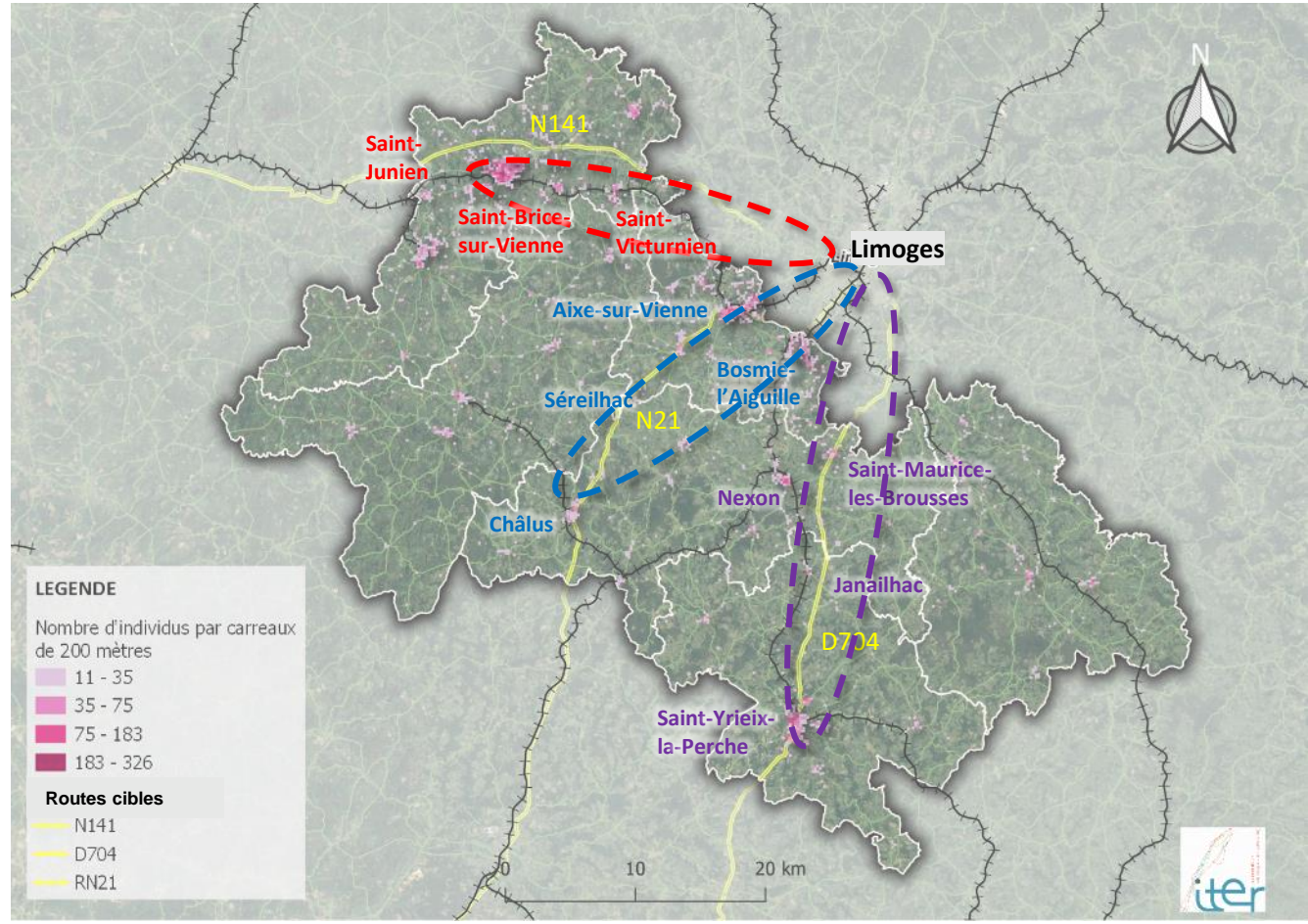
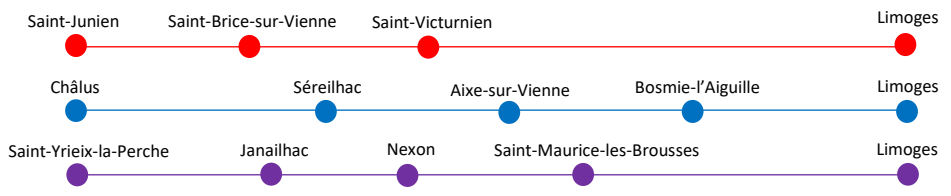
**Retours d'expérience** : entre 700 et 800 trajets / mois. Un temps d'attente aux heures de moins de 5 mins

**Fort enjeu de communication** : près d'une trentaine d'animation ont été réalisées le premier mois

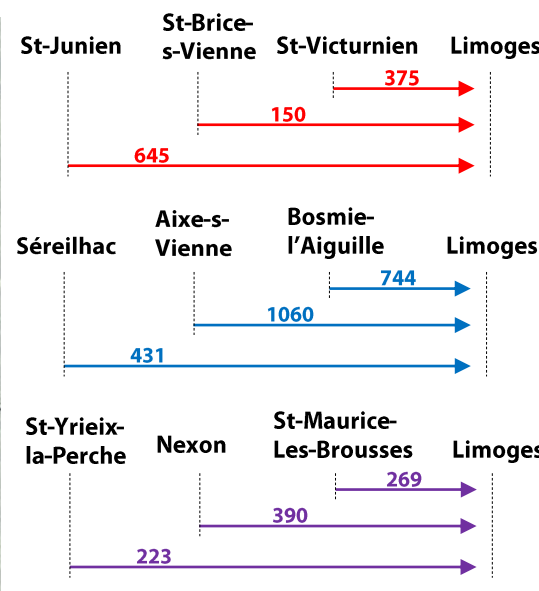




Sur la base de l'analyse des flux domicile-travail réalisée lors du diagnostic et des retours des ateliers de concertation, 3 corridors peuvent être ciblés pour déployer des lignes de covoiturage :



## Flux journaliers domicile-travail (2017)



Une étude pré-opérationnelle réalisée en amont permettra de justifier la pertinence d'un ou de plusieurs modes de transports à déployer sur les différents corridors





**Enjeux et objectifs de l'action :**



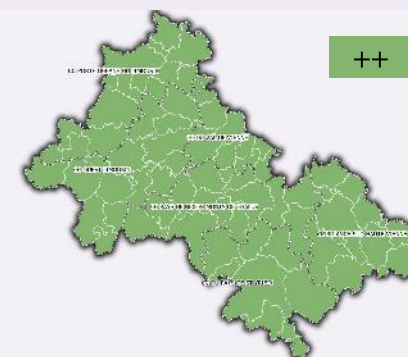
Développer le covoiturage de proximité possède un double objectif :

- Permettre de réduire l'autosolisme pour des trajets autres que domicile-travail. Le motif travail représente en moyenne 30% des motifs de déplacement, les 70% restants renvoient à des déplacements liés aux loisirs, achats, santé...
- Donner une solution de mobilité aux personnes non motorisées / sans permis, en particulier les jeunes, aux personnes âgées mais aussi aux touristes qui sont venus en train sur le territoire.

Développer le covoiturage de proximité est en outre complémentaire à des lignes de covoiturage dynamique qui visent exclusivement les trajets domicile-travail.

Un dispositif léger, qui mériterait d'être développé, existe déjà sur le territoire Pays de Nexon et Monts-de-Châlus : Autostop et Vous.

**Echelle de pertinence :**



Mesures	€ Coûts	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Mesure 1</b> : Déployer sur le territoire le dispositif d'auto-stop organisé Rezo Pouce ★</li> <li>▪ <b>Mesure 2</b> : Développer une plateforme de covoiturage organisé (mise en relation) public et en open source ★</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mesure 1 investissement : 80€ le panneau / fonctionnement : 5k€-7K€/an</li> <li>▪ Mesure 2 Investissement : 50K€ / Fonctionnement : 10K€</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude : 2022-2023</li> <li>• Mise en œuvre, suivi et animation : +2023</li> </ul>

Maîtrise d'ouvrage	Partenariat	Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Région</li> <li>• Fédération Chataigneraie Limousine</li> <li>• Communautés de communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Technique : Opérateur privé, communes</li> <li>▪ Financier : CEE (TEPCV ..), Europe, EPCI, communes et département (arrêts)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'arrêts créés</li> <li>▪ Nombre d'inscrits au(x) dispositif(s)</li> <li>▪ Nombre de trajets covoiturés effectués / mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Redimensionner et relancer une expérimentation d'un dispositif d'autostop organisé : plan d'actions PCAET PNMDc</li> </ul>



### MESURE 1 : Déployer sur le territoire le dispositif d'auto-stop organisé Rezo Pouce

Rezo Pouce est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien. Le concept vendu est celui de pouvoir se déplacer « quand je veux où je veux ». Le dispositif vise les territoires périurbains / ruraux et vient en complémentarité de l'offre de transport public existante.

Les arrêts dits « arrêts sur le pouce » sont matérialisés par des panneaux. Une application de mise en relation est aussi disponible qui permet de référencer des trajets immédiats / programmés pour plus tard / ou réguliers.

Selon la plateforme, 9 départs sur 10 se font en moins de 10 min.

#### Coût :

- Investissement : 80€ le panneau
- Cotisation annuelle : à partir de 3000€

Mise en œuvre : 4 à 6 mois



Arrêt sur le pouce

#### Rezo Pouce sur le territoire du parc naturel de Chartreuse :

- Territoire avec une importante culture de la solidarité et avec une pratique ancrée de l'auto-stop
- 246 inscrits 2 ans après le lancement du dispositif (50'000 habitants au sein du parc)
- 12 communes adhérentes (60 à l'échelle du parc)
- Retours d'expériences :
  - Connaissance assez faible du dispositif par la population (même les auto-stoppeurs) → Fort enjeu de communication.
  - La solution numérique (application) pas forcément utilisée
  - Un dispositif avant tout comme vitrine et support pour démocratiser la pratique du stop



→ Importance d'identifier les arrêts au sein du territoire en accord avec les communes pour permettre la mutualisation des interfaces existantes et localiser stratégiquement les arrêts (privilégier les entrées / sorties de ville)

→ Nécessité de mettre en place une **forte communication / animation** du dispositif

#### Le passager...

Inscription sur le site ou dans un point relais.  
Obtention d'une carte d'adhérent.

Visualise les conducteurs autour de lui via l'application OU se rend à un arrêt sur le pouce avec une fiche destination

Attente moyenne : 6 min

#### Le conducteur...

Inscription sur le site ou dans un point relais.  
Obtention d'une carte d'adhérent et d'un macaron

Lance l'application pour voir si des auto-stoppeurs effectue le même trajet que lui OU regarde si des auto-stoppeurs sont présents aux arrêts

Récupère le(s) passager(s) à un arrêt et les dépose sur sa route à l'endroit souhaité.

#### Coupler le dispositif avec un système de bornes de covoiturage

Grenoble-Vercors : 15 bornes de covoiturage (boîtier connecté + panneau lumineux) ont été installé au niveau des arrêts sur le pouce, avec une sécurisation du stationnement.

Les boîtiers permettent de choisir 6 destinations, ou simplement de signaler la demande et l'affiche sur le panneau.



Coût d'investissement : 60'000 euros  
Coût de fonctionnement : 10'000 euros/an





### MESURE 1 : Développer une plateforme de covoiturage (mise en relation) public et en open source

L'exemple de la plateforme « Picholines » déployée dans le Pays du Cœur d'Hérault



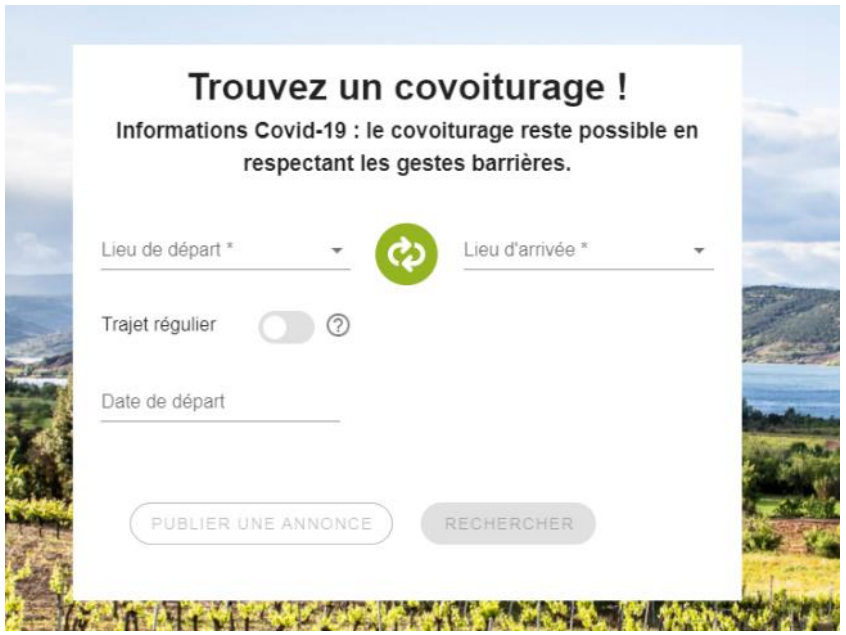
**Dispositif** : plateforme de mise en relation de covoitureurs gratuite et en logiciel libre (open source)

Son caractère libre donne la possibilité aux utilisateurs de modifier et améliorer le dispositif en fonction de leurs besoins

La plateforme propose aussi :

- **La création de communautés** pour faciliter la mise en relation des covoitureurs (entre salariés d'une zone d'activités, habitants d'une même commune...)
- **Un service de covoiturage solidaire** : des conducteurs ouvrant leurs véhicules aux personnes aux ressources limitées, aux personnes âgées ou à mobilité réduite

→ Le dispositif a pu être autofinancé grâce au **programme CEE "TEPCV"**



Les partenaires du projet :





Enjeux et objectifs de l'action :



Développer la pratique de l'autopartage sur un territoire peu dense possède deux principales vertus :

- Démultiplier les solutions de déplacement et donner un accès à la voiture pour les personnes non motorisées ;
- Participer à la démotorisation des ménages en évitant la possession d'un second voir d'un troisième véhicule utilisé occasionnellement.

L'enjeu est de développer l'autopartage en déployant des stations d'autopartage d'une part (à l'instar de la CC PNMC), et en encourageant et promouvant la mutualisation des véhicules entre particuliers d'autre part (exemple à l'échelle de l'écohameau du Busseix à Ladignac-le-Long)

Echelle de pertinence :



Mesures



Coûts



Calendrier

- **Mesure 1** : Développer des stations d'autopartage pour des pratiques quotidiennes et de loisir ★
- **Mesure 2** : Encourager et accompagner la mutualisation de véhicules entre particuliers en communiquant sur cette démarche et en établissant une « charte de l'autopartage entre particuliers » ★

- **Mesure 1** : Investissement 1 station : 40K€, et 5K€ de fonctionnement / an
- **Mesure 2** : 0,2 ETP

- **Mesure 1** :
  - Etude : 2022-2023
  - Mise en œuvre et suivi : +2023
- **Mesure 2** : +2022



Maîtrise d'ouvrage



Partenariat



Indicateurs de suivi



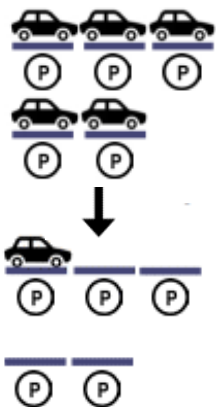
Documents cadres

- Communautés de communes
- Fédération Chataigneraie Limousine

- Technique : opérateurs (Citiz, Clem', ...)
- Financier : Europe, Région, CC, Communes

- Nombre de stations déployées
- Nombre de locations de voitures / station
- Nombre de personnes qui pratiquent l'autopartage entre particuliers

- Déploiement d'offres alternatives à l'autosolisme avec un développement de l'usage partagé de la voiture : plan d'actions PCAET VdV, PSY, POL, BSHV, PNMC



Chaque voiture d'autopartage remplace **5 voitures particulières** et libère **4 places de stationnement\***



Pour que la plateforme d'autopartage fonctionne correctement il est nécessaire :

- De communiquer auprès des habitants, notamment au lancement de la démarche ;
- D'accompagner les habitants lors de la première réservation ;
- De mettre en place un réseau pertinent de station d'autopartage sur le territoire ;
- D'avoir des véhicules et stations reconnaissables par tous pour la location des véhicules.

Autopartage en boucle	Autopartage en trace directe	Autopartage entre particuliers
Le véhicule est rendu dans la station de départ. Il est possible de le réserver plusieurs heures à l'avance et il faut préciser le temps de la location.	<b>Avec stations</b> : le véhicule peut être rendu dans une autre station que la station de départ. <b>Sans stations</b> : le véhicule peut être pris et rendu n'importe où dans un périmètre donné.	Il s'effectue entre amis, voisins ou proches. Le véhicule appartient à l'un des autopartageurs ou peut être la propriété de tous

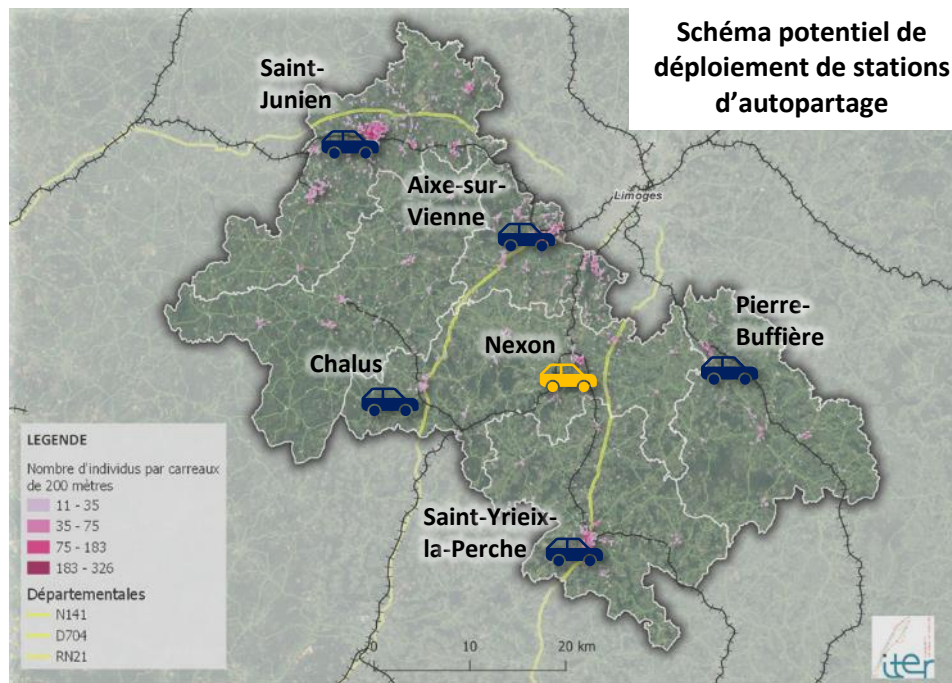


Une voiture reste stationnée **95%** de son temps

Modèle difficilement applicable sur un territoire peu dense



Privilégier la mise en place de stations d'autopartage au niveau des gares du territoire, afin de permettre et favoriser l'intermodalité et renforcer leur statut de HubServices.



Lieux potentiel de déploiement d'une station



Station d'autopartage existante

\*ADEME / 6T, « enquête nationale sur l'autopartage », 2016



### Mesure 1 : Développer des stations d'autopartage pour des pratiques quotidiennes et de loisir

#### Exemple local : voiture électrique en autopartage à Nexon

Une voiture électrique en autopartage a été mise en place en 2018 sur la commune de Nexon. Le système (fonctionnement et réservation) est géré par l'entreprise Clem', un opérateur d'autopartage. Le projet a été porté par la communauté de communes.

L'offre consiste, pour la collectivité à :

- **Acquérir ou louer** un ou plusieurs véhicules électriques ou thermiques
- **En partager l'usage entre l'administration (propriétaire) et les habitants ou les entreprises**, qui payent un forfait en fonction de la durée d'utilisation (par exemple ½ journée ou 1 journée entière). La réservation et le paiement se font généralement en ligne.



<b>Modèle</b>	Autopartage en boucle
<b>Frais d'installations</b>	40 000 € (dont 12 000€ d'auto investissement de la CC)
<b>Frais d'entretiens</b>	5 150€ par an
<b>Utilisations</b>	Année 2019 : 147 locations
<b>Coûts d'abonnements</b>	6€ la demi-journée ou 10€ la journée, abonnement mensuel à 4€

#### Autre exemple : autopartage Citiz dans le parc du Pilat

Le Parc naturel régional du Pilat (42) a mis en place sur la commune de Pélussin (3'800 habitants) 2 voitures en autopartage en libre service gérées par l'entreprise Citiz. Initialement réservé aux salariés du parc, le service a rapidement été ouvert aux habitants et touristes.

Coût payé par le Parc à Citiz : 0,56€/km

Tarifs exercés :

<b>1h</b>	<b>24h</b>	<b>7j</b>
2 €	20 €	110 €

#### Autopartage Citiz : mode d'emploi

Citiz est une SCOP qui propose des services de location de voiture de façon occasionnelle ou régulière.

**Je m'inscris**  
à l'agence Citiz ou en ligne.

**Je réserve une voiture**  
sur internet ou par téléphone.

**J'accède à la voiture**  
en libre-service avec ma carte d'abonné

**Je roule**  
En fin d'utilisation, je ramène la voiture à sa station d'origine.

« **Ma chère auto** » : Citiz propose aux propriétaires de voiture qui l'utilisent peu de la rendre accessible à d'autres conducteurs en la prêtant, troquant ou donnant à Citiz en contrepartie d'avantages financiers (rétribution d'une partie des recettes, prise en charge de l'assurance et de l'entretien du véhicule, ...) et/ou pratiques (échange contre un VAE, ...)





## Mesure 2 : Encourager et accompagner la mutualisation de véhicules entre particuliers

**Principe** : l'autopartage entre particuliers permet de mettre en commun une voiture particulière et d'en partager les frais

### Conditions de réussite :

- Partager un véhicule avec des personnes qui ont un besoin complémentaire dans le temps ;
- Avoir un rapport « utilitaire » et non « affectif » à la voiture ;
- Confiance et respect mutuel ;
- Définir clairement les modalités de partage des frais ;
- Proximité géographique entre les autopartageurs ;

### Et au niveau de l'assurance ?

Le porteur du projet peut porter l'assurance de l'autopartage : coûte environ 550€ par an sur la base de 10 véhicules partagés


→ Il existe aussi des plateformes de location de véhicules entre particuliers telles que Ouicar ou voiturelib



L'autopartage entre particuliers permet une économie de 500 à 600€ par an pour le propriétaire du véhicule

### Mettre en place une charte de l'autopartage entre particulier

(exemple d'une charte mise en place par le Parc Naturel Régional du Pilat)



**ARTICLE 3 - VÉHICULE PARTAGÉ**  
Le véhicule partagé est \_\_\_\_\_ [marque et modèle], immatriculé \_\_\_\_\_ et dont la date de 1ère mise en circulation est le \_\_\_\_\_

**ARTICLE 4 - LISTE DES AUTOPARTAGEURS**  
Le groupe d'autopartage est constitué des personnes suivantes partageant l'usage du véhicule ci-dessus :

**PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE**  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

**CONDUCTEUR PRINCIPAL FIGURANT SUR LE CONTRAT D'ASSURANCE (s'il est différent du propriétaire)**  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

**2ÈME CONDUCTEUR**  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

**3ÈME CONDUCTEUR**  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_


**4ÈME CONDUCTEUR**  
Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone fixe : \_\_\_\_\_  
Portable : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_

**ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DU PARC DU PILAT**  
Le Parc du Pilat s'engage à :  
- Assister les autopartageurs dans la rédaction de leur contrat d'autopartage.  
- Assurer le véhicule quand il est conduit par un des conducteurs listés à l'article 4 (hors propriétaire / conducteur principal). Cette assurance se substitue alors à celle du propriétaire / conducteur principal. Elle couvre tout malus en cas d'accident. Le contrat d'assurance a été souscrit auprès de Groupama. Un exemplaire a été remis à chaque autopartageur. Cette assurance est prise en charge financièrement par le Parc du Pilat et les intercommunalités pré-citées pendant toute la durée du projet, soit jusqu'à fin 2021. Son montant est de 1 500 € par an sur la base de 20 véhicules partagés.  
- Fournir aux autopartageurs les outils pratiques permettant le bon déroulement de l'autopartage, notamment le carnet de bord.  
- Apporter aux autopartageurs une assistance gratuite pour le bon fonctionnement de l'autopartage, sous trois formes complémentaires : à la demande (par téléphone ou mail), points mensuels ou bimensuels (par téléphone), rencontres semestrielles.  
- Informer les autopartageurs de tout éventuel changement des interlocalités définies à l'article 2.  
- Informer les autopartageurs de toute éventuelle évolution du projet.

**ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES AUTOPARTAGEURS**  
Les autopartageurs s'engagent à :  
- Respecter la législation, les conditions fixées dans les documents de l'autopartage (assurance, contrat entre les autopartageurs, charte d'engagements mutuels avec le Parc du Pilat...) et les conditions de réussite de l'autopartage (conduite responsable, respect du véhicule et des autres conducteurs...)  
- Compléter scrupuleusement le carnet de bord à chaque utilisation du véhicule. Leur attention est attirée sur le fait qu'une mauvaise tenue du carnet de bord rendrait inopérante l'assurance de l'autopartage mentionnée à l'article précédent.  
- Fournir à Rachel VORON et Marie VIDAL l'ensemble des documents et informations demandés.  
- Participer aux points mensuels ou bimensuels et aux rencontres semestrielles mentionnés à l'article précédent.  
- Informer Rachel VORON et Marie VIDAL de toute difficulté ou problème qui pourrait intervenir dans le fonctionnement de l'autopartage. Rachel VORON et Marie VIDAL pourront alors, si elles le jugent nécessaire, leur apporter une aide selon les conditions définies à l'article précédent.  
- Informer Rachel VORON et Marie VIDAL de tout éventuel changement qui pourrait intervenir dans le groupe d'autopartage : changement de coordonnées postales, téléphoniques ou mail, changement de véhicule partagé, entrée ou sortie d'un conducteur, retrait de permis de conduire, conducteur ayant eu plus de 2 accidents responsables au cours des 12 derniers mois... L'attention des autopartageurs est attirée sur le fait que l'absence de mise à jour de ces éléments rendrait inopérante l'assurance de l'autopartage mentionnée à l'article précédent.  
- Informer Rachel VORON et Marie VIDAL en cas d'arrêt provisoire ou définitif de l'autopartage et en préciser la ou les raisons.

**ARTICLE 7 - DURÉE DE LA CHARTRE**  
La présente charte s'applique jusqu'à fin 2021. Elle peut être révisée avant cette date selon les conditions définies aux articles suivants.  
Au-delà de cette date, le Parc du Pilat souhaite pérenniser les autopartages en cours et favoriser le développement à grande échelle de l'autopartage sur son territoire. Les modalités pour y parvenir seront définies au cours de l'année 2021 et communiquées aux autopartageurs. En particulier, la continuité de l'assurance par Groupama sera révisée.

CHARTRE D'ENGAGEMENT MUTUEL - mai 2020



Dans la logique de venir conforter et étoffer le rôle de la plateforme mobilité 87, la structure pourrait être le relais de l'autopartage sur le territoire et accompagner les personnes motivées par la démarche





Enjeux et objectifs de l'action :







Un schéma directeur vélo a été validé début 2021, visant à mettre en place une politique cyclable complète et cohérente sur le territoire de projet de la Chataigneraie-Limousine à l'horizon 2030. Le document traite de l'ensemble des usages du vélo, des déplacements dits utilitaires (domicile-travail, domicile-école, ...) aux déplacements de loisir ( promenade, tourisme...).

Echelle de pertinence :



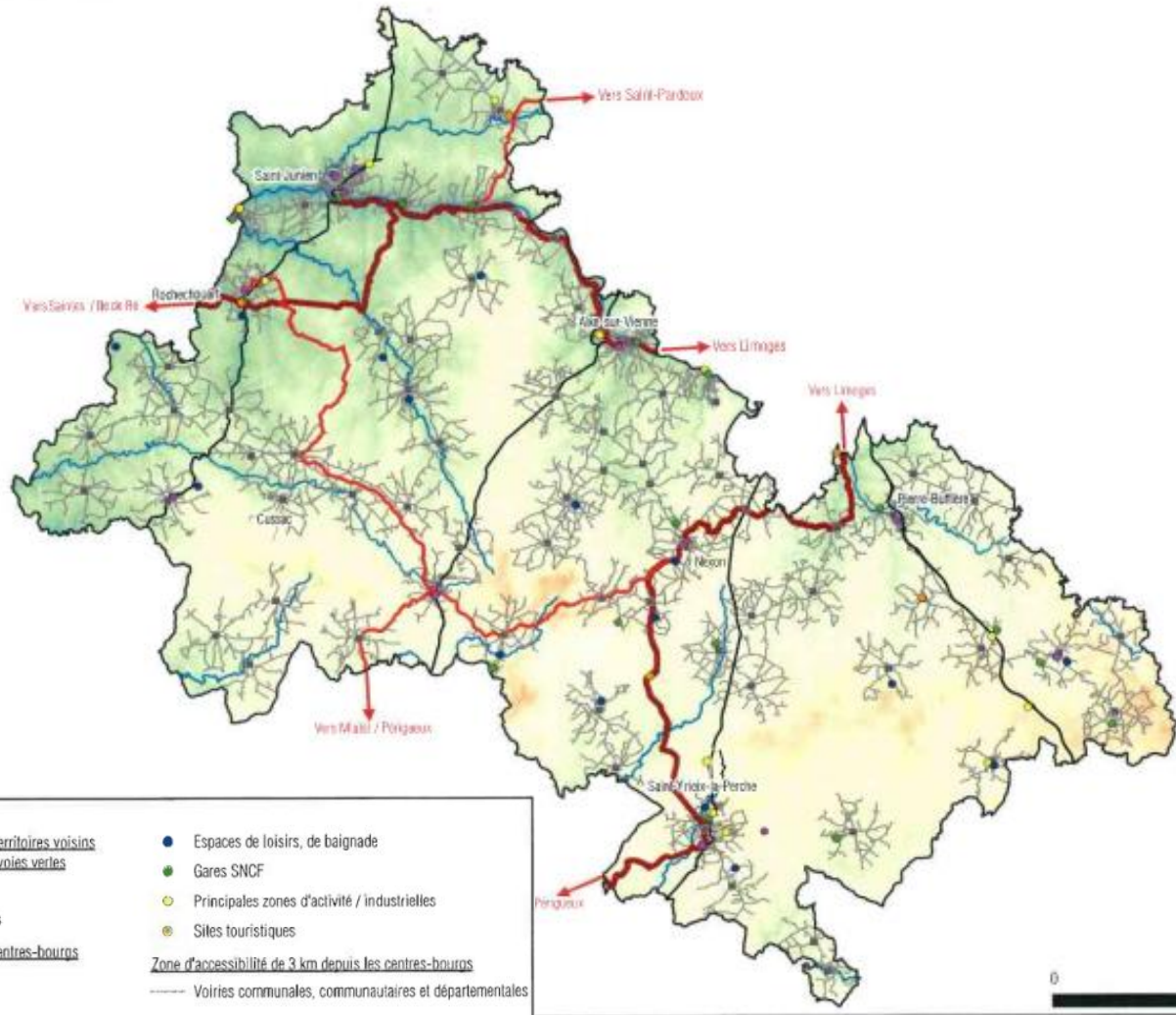
 Mesures	€ Coûts	 Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1</b> : Adapter le territoire aux pratiques cyclables : maillage et continuité cyclable, intermodalité, stationnement, intégration du vélo aux réflexions d'aménagement et d'urbanisme</li> <li><b>Mesure 2</b> : Créer les conditions d'un écosystème vélo sur le territoire : apprentissage et culture vélo, mise en réseau des acteurs, services vélo</li> <li><b>Mesure 3</b> : Suivre et évaluer le schéma directeur vélo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf schéma directeur vélo</li> </ul>	2021 -2030

 Maîtrise d'ouvrage	 Partenariat	 Indicateurs de suivi	 Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fédération Chataigneraie Limousine</li> <li>Communautés de communes</li> <li>Communes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conseil régional Nouvelle-Aquitaine</li> <li>Conseil départemental Haute-Vienne</li> <li>Clubs et associations d'usagers</li> <li>Ecoles</li> <li>Professionnels du vélo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cf schéma directeur vélo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Schémas régional et départemental des véloroutes et voies vertes</li> <li>Plan d'actions PCAET VdV, PSY, POL, BSHV, PNMC</li> </ul>



# Schéma Directeur Vélo - Fédération de la Chataigneraie Limousine

## Carte de synthèse



**Légende**

Créer des liaisons intercommunales et avec les territoires voisins en s'appuyant sur le maillage des véloroutes et voies vertes

- Véloroutes nationales (V93 - V56)
- Véloroutes régionales et départementales

Développer les continuités cyclables entre les centres-bourgs et les pôles générateurs de déplacements

- Centres-bourgs
- Collèges / Lycées
- Espaces de loisirs, de baignade
- Gares SNCF
- Principales zones d'activité / industrielles
- Sites touristiques

Zone d'accessibilité de 3 km depuis les centres-bourgs

- Voiries communales, communautaires et départementales



Réalisation : Adera - AxiGIS - Coop Alpha, Février 2021



## AXE C DEMOBILITE

C1

Favoriser le développement des possibilités de mobilité liées au travail

C2

Favoriser le développement des possibilités de mobilité liés à la consommation et aux services de la vie quotidienne

Les pistes d'actions issues des temps de concertation sont mises en avant via des ★ dans les fiches actions



Enjeux et objectifs de l'action :



La notion de démobilité encourage à penser des modes de vie moins dépendants de la voiture et prône une organisation de la ville et du quotidien visant à réduire, éviter, effacer, supprimer les déplacements subis, non désirés.

Appliquer au motif travail, il s'agit d'intervenir sur les mobilités des salariés en promouvant d'une part l'implantation de tiers-lieux tels que des espaces de coworking sur le territoire et d'autre part en développant la culture et les possibilités techniques du télétravail (à domicile ou en espace de coworking). Cela passe notamment par un accès haut débit pour tous. Un enjeu en cours d'amélioration sur le territoire avec le déploiement de la fibre optique (via DORSAL et Orange) à l'horizon 2024. Néanmoins, malgré ce déploiement des zones blanches pourront encore persister due à la dispersion de l'habitat.

Echelle de pertinence :



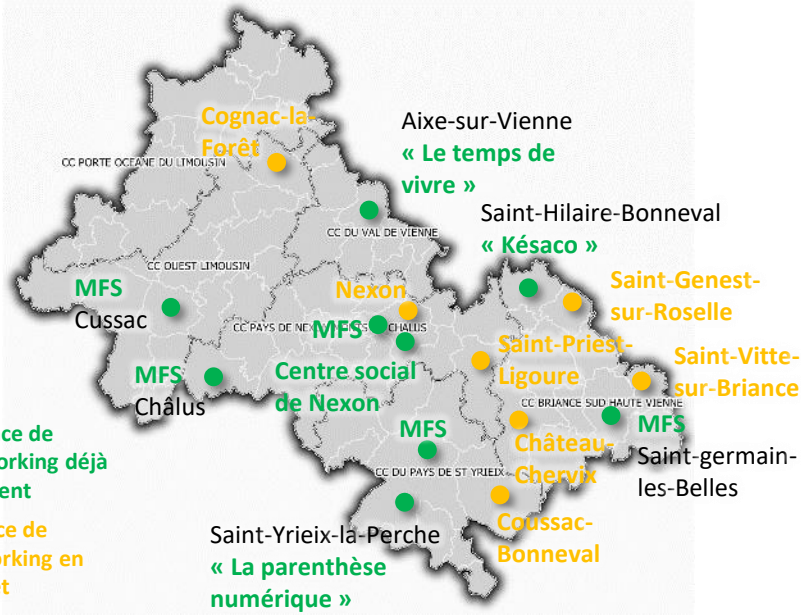
Mesures	€ Coûts	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1</b> : Communiquer sur les tiers-lieux existants du territoire et accompagner la création de nouveaux espaces, en priorité sur les CC POL et Ouest Limousin ★</li> <li><b>Mesure 2</b> : Permettre le télétravail à domicile, en œuvrant prioritairement à offrir un accès haut débit pour tous ★</li> <li><b>Mesure 3</b> : Développer la culture du télétravail en informant et communiquant auprès des actifs sur la possibilité de télétravailler (<i>voir aussi action D1 « Encourager les principaux employeurs (publics et privés) dans la mise en place de leur Plan de Mobilité »</i>) :</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Coût d'aménagement d'un tiers lieu : 20K€ - 150K€</li> <li>Coût de fonctionnement d'un tiers-lieux : 10K€ / an</li> <li>Déploiement Fibre : 10€ – 15€ du mètre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesure 1 : Communication et études d'implantation : 2022-2023 / Création de nouveaux tiers lieux : +2023</li> <li>Mesure 3 : +2021</li> </ul>

Maîtrise d'ouvrage	Partenariat	Indicateurs de suivi	Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Acteurs privés</li> <li>Fédération Chataigneraie limousine</li> <li>Associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique : Région, acteurs privés, associations</li> <li>Financier : Etat, Région, acteurs privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'utilisateurs aux espaces de coworking</li> <li>Nombre de tiers-lieux en projet / créés</li> <li>Taux de couverture du territoire en fibre et 4G ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer la fibre optique : Plan d'actions PCAET POL</li> <li>Déployer des tiers lieux et communiquer sur les espaces existants : plan d'actions PCAET POL, BSHV, PSY et VdV</li> </ul>



### Mesure 1 : Communiquer sur les tiers-lieux existant sur le territoire et accompagner la création de nouveaux espaces

#### Espaces de coworking présents et en projet

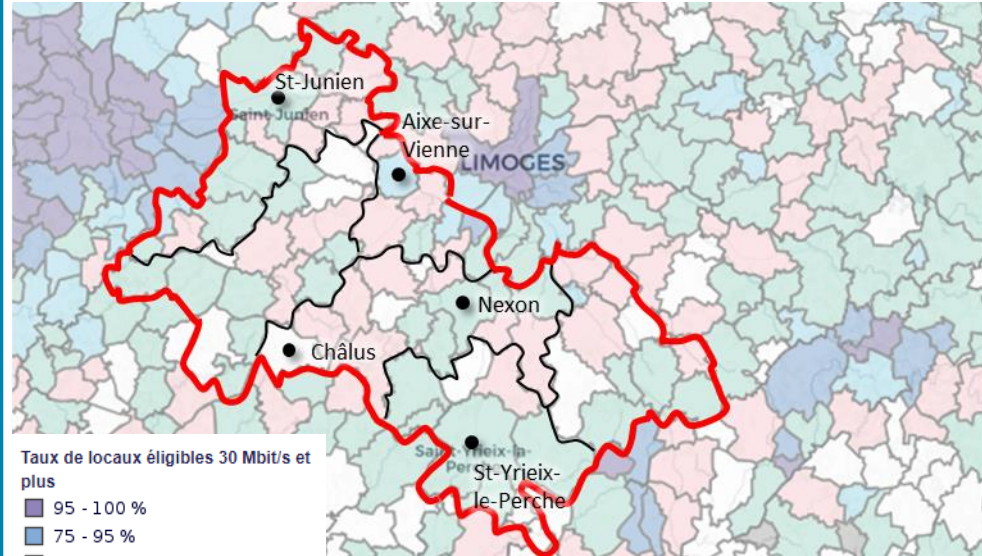


→ 7 espaces de coworking, dont 3 proposés par des Maisons France Service (MFS), existent déjà sur le territoire et 7 sont en projet

→ Il existe un potentiel de développement sur les communauté de communes Porte Océane du Limousin et Ouest Limousin

### Mesure 2 : Développer la culture du télétravail à domicile - l'enjeu de permettre un accès haut débit pour tous

Taux de locaux éligible à un débit de 30 Mbits/s et plus (moyenne nationale)



• Actuellement, la moitié des communes du territoire de la Fédération ont **moins de 25% de leur population qui ont un débit d'au moins 30Mbits/s**, soit le débit moyen en France

• 13 communes, **soit 6 600 habitants**, n'ont pas d'accès à un débit moyen.

Plan de déploiement de la fibre horizon 2024 à l'échelle de la Haute Vienne :

<https://www.dorsal.fr/fibre-haute-vienne/>



## Mesure 1 : Développer les tiers lieux - les dispositifs et aides existants

### RuralConnect : ouvrir les portes de votre mairie aux télétravailleurs

RuralConnect, créé par l'association des mairies rurales de France, est un site internet (<https://ruraconnect.fr/>) de proposition et réservation de bureaux et salles de réunion sous-utilisés dans les communes rurales.

### Appel à Manifestation d'Intérêt « Tiers Lieux 2019-2021 », porté par la région Nouvelle Aquitaine

L'AMI tiers-lieux a pour objectif de permettre le repérage, l'accompagnement et l'attribution d'un soutien régional au projet de création de Tiers-lieux.

La région intervient à hauteur de 30 à 50% sur les dépenses éligibles (ingénierie, équipements, personnel, ..) sur une durée de 2 ans.

Bénéficiaires : Associations, Collectivités locales et entreprises

Échéance : 1er septembre 2021

### Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabrique de Territoires »

L'état finance le fonctionnement de 300 tiers lieux, à hauteur de **75 000 à 150 000 euros sur 3 ans**, à raison de 50 000 euros par an maximum, le temps pour ces structures de trouver leur équilibre économique.

L'AMI est ouvert jusqu'en **octobre 2022**.

RuralConnect : différents espaces à louer

	<b>Bureau</b> Bureau fermé de 1 à 3 places.	<b>15 €</b> <small>ht par demi-journée</small>
	<b>Coworking</b> Bureau ouvert de 1 place.	<b>9 €</b> <small>ht par demi-journée par personne</small>
	<b>Salle de réunion</b> Salle de réunion pour toutes les tailles de groupe.	<b>3 €*</b> <small>*ht par place proposées par demi-journée</small>

Les tiers-lieux ne se résument pas à des espaces de Coworking. Ces espaces physiques pour faire ensemble ont une vraie vocation à encourager et soutenir le développement local.

Un tiers-lieux c'est aussi :

- **Atelier partagé** : espace où est mis à disposition du matériel pour permettre de se lancer dans des métiers liés à l'artisanat
- **Fab Lab** : lieu ouvert au public où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets
- **Makerspace** : lieu pour se rencontrer, découvrir de nouveaux outils et partager ses connaissances.

## Enjeux et objectifs de l'action :

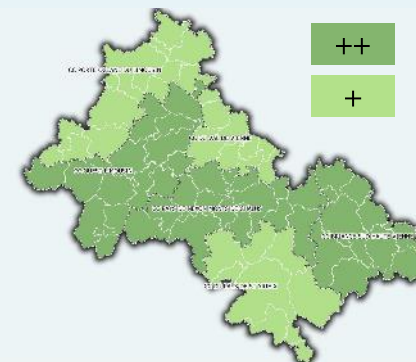


Les déplacements de la vie quotidienne, et en particulier ceux liés à la consommation et à l'accès aux services, sont particulièrement prégnants dans notre quotidien et structurent notre mobilité. Le motif achat représente en moyenne 20% de nos déplacements, soit un poids similaire que les déplacements liés à un motif travail.

L'enjeu est d'agir sur ces déplacements dans une logique de « mobilité inversée », c'est à dire en rapprochant et en amenant les services à la population.

Des dispositifs existent déjà sur le territoire : Maisons France Service, commerces ambulants et services de livraison à destination des personnes âgées, tournées alimentaires, ...

## Echelle de pertinence :



### Mesures

- **Mesure 1** : Communiquer sur les dispositifs existants sur le territoire encourageant la démobilité (Maisons France Service, tournées alimentaires, ...) ★
- **Mesure 2** : Promouvoir les services ambulants existants et accompagner la mise en place de nouveaux services (mutualisation des achats, repair's café,...) ★
- **Mesure 3** : Effectuer un état des lieux et communiquer sur les commerces ambulants du territoire (commerces qui effectuent des tournées)
  - Réaliser un hackathon pour initier des expérimentations (application, site internet, ...)
  - Mettre en place et diffuser un annuaire des commerces ambulants du territoire



### Coûts

- Communication et accompagnement : 0,3 ETP



### Calendrier

**Mesure 1** : +2021

**Mesure 2** : +2022



### Maîtrise d'ouvrage

- Communautés de communes
- Fédération Chataigneraie-Limousine



### Partenariat

- Technique : Associations,
- Financier : Communes, EPCI



### Indicateurs de suivi

- Fréquentation des services existants
- Nombre de nouveaux services mis en place
- Enquête de satisfaction des usagers des services



### Documents cadres

- Soutenir et déployer des services de livraison à domicile : plan d'actions PCAET PSY
- Rapprocher les services de la population : plan d'actions PCAET PNM





### Mesure 1 : Communiquer sur les dispositifs existants sur le territoire

#### Maisons France Service



Les Maisons France Service (MFS) ou Maisons de service au public (MSAP) sont des **guichets uniques de proximité permettant de rapprocher les services publics des usagers.**

Ces structures proposent aussi des espaces de coworking et mettent en accès libre un espace numérique.

**Le territoire de la Fédération Chataigneraie Limousine possède 5 Maisons France Service** situées à :

- Saint-Yrieix-la-Perche
- Nexon
- Châlus
- Cussac
- Saint-germain-les-Belles

Ces structures multifonctionnelles participent à l'accès aux services pour tous et encouragent à la réduction des déplacements. En ce sens elles méritent d'être reconnues et revalorisées.



#### **Mais aussi :**

- Un commerce social ambulant à Flavignac qui réalise la livraison de produits d'épicerie aux personnes fragiles et à mobilité réduite ;
- Coussac-Bonneval a également mis en place un service de livraison pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Les personnes commandent dans les commerces locaux, et leurs produits sont livrés à leur domicile.



## Mesure 2 : Promouvoir et accompagner la mise en place de nouveaux services – Benchmark de services existants en milieu rural

### Exemple de service ambulante : camion magasin « Le Tour du Bocal »

Un camion magasin (Le Tour du Bocal) est en place sur le territoire de la Haute-Vienne. Ce camion propose :

- Des produits frais
- Des produits locaux
- Des produits issus du circuit-court
- Des produits bio
- Des produits avec le moins d’emballages possible

6 communes sont desservies par le camion. L’épicerie s’installe sur les marchés ou des places publiques. Il y a également la possibilité d’achats à distance et de livraison « porte à porte » des achats sur les communes où circule et stationne le véhicule.



### Exemples de services de mutualisation des achats

**Le territoire du Val Gelon (Savoie)**, à travers sa Maison Mobilité Village, propose aux personnes sans véhicule, ne pouvant pas se déplacer pour des raisons de santé ou simplement n’ayant pas le temps, de se **faire livrer leurs courses à domicile**.

Les commandes sont faites chez **les commerçants et les producteurs locaux**. La Maison Mobilité organise la récupération des produits chez les vendeurs et livre les courses chez les habitants.

Un service similaire de livraison à domicile a été mis en place sur **la commune de Coussac-Bonneval**



Depuis fin 2019, la municipalité a mis en place en **service de livraison à domicile pour les personnes âgées**.

Le principe est simple, il suffit de commander chez les commerçants participants à l’opération du lundi au jeudi et les produits sont livrés le vendredi.





**AXE D**  
**APPROCHE TRANSVERSALE**

**D1**

Création d'un poste de Chargé de Mission mobilité pour coordonner la démarche de mobilité du territoire

**D2**

Encourager les principaux employeurs (publics et privés) dans la mise en place de leur Plan de Mobilité

**D3**

Information, communication et accompagnement aux changements de comportement

**D4**

Elargir et consolider les offres et services de la plateforme mobilité 87



Enjeux et objectifs de l'action :





Le recrutement d'un Chargé de Mission mobilité dont le poste serait mutualisé entre plusieurs intercommunalités du territoire de la Châtaigneraie Limousine, en lien en particulier avec les personnels en charge des PCAET au sein de chaque EPCI.





Il aurait pour mission :

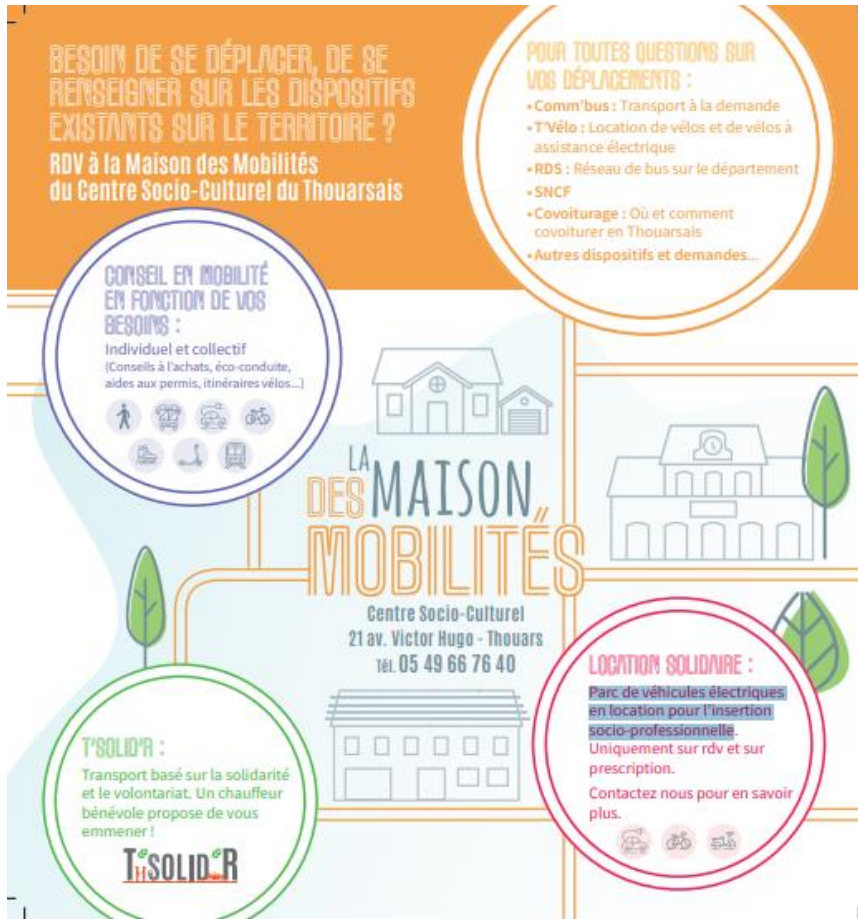
- d'organiser et suivre la mise en œuvre du schéma de mobilité à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine,
- d'impliquer les territoires et d'assister l'ensemble des partenaires dans le développement des solutions alternatives à la voiture individuelle.

Echelle de pertinence :



 Mesures	€ Coûts	 Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'un poste de Chargé de Mission mobilité pour coordonner la démarche de mobilité du territoire à l'échelle de la Châtaigneraie Limousine : ★               <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Être l'interlocuteur privilégié des autres autorités organisatrices de transports et partenaires dans le cadre du Contrat Opérationnel du Bassin de Mobilité avec la Région,</li> <li>▪ Monter les dossiers de financements en lien avec la mobilité (AMI, Démarche CEE...),</li> <li>▪ Accompagner et sensibiliser les salariés, les habitants dans l'évolution de leur pratique de déplacement (animation collective),</li> <li>▪ Suivre les innovations et initiatives en matière de mobilité...</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 40 à 50k€ (1 ETP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ + 2022</li> </ul>

 Maîtrise d'ouvrage	 Partenariat	 Indicateurs de suivi	 Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Fédération Chataigneraie Limousine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Technique : EPCI</li> <li>▪ Financier : EPCI, ADEME, Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions du schéma des mobilités mises en place ou expérimentées</li> <li>▪ Nombre de COFIL et de participants</li> </ul>	



### 3 actions animées par la Conseillère mobilité de la CC du Thouarsais :

- Conseil en mobilité en fonction des besoins individuels et collectifs
- Suivi du dispositif T'SOLID'R : Transport basé sur la solidarité et le volontariat.
- Location Solidaire : Parc de véhicules électriques en location pour l'insertion socio-professionnelle.

### Exemple de Fiche de Poste de Conseiller en Mobilité

#### MISSIONS :

Sa mission principale est de conseiller les acteurs locaux en matière de management de la mobilité (MM).

- Identifier les cibles, notamment les générateurs de trafic sur un territoire (potentiel de changements)
- Inciter les acteurs d'un territoire à participer au MM à leur niveau et promouvoir le MM (mobilisation/sensibilisation/communication)
- Informer/ répondre aux interrogations des acteurs sur le MM
- Assister les acteurs dans leur plan de déplacements, notamment sur pistes d'actions
- Réaliser des conseils personnalisés
- Fédérer les acteurs (animation de réseaux)
- Évaluer les actions de MM au niveau local (appui à l'observatoire par ex)
- Contribuer aux réflexions ou actions liées à la politique locale de déplacements : PLD, axes ou pôles PDU grâce à sa connaissance des acteurs de terrain (rôle interface)

#### COMPÉTENCES - QUALITÉS

##### Compétences requises :

- Connaissances de base sur la mobilité : offre, usage, impacts, politique du MM
  - la compréhension du conseil en mobilité (acteurs, principes, approche, enjeux, avantages, outils...)
  - sa mise en place : la maîtrise de la méthode et des outils
  - sa promotion et son développement
  - la mise en place d'actions
- Motivation et intérêt particulier pour la problématique des déplacements et les modes alternatifs à la voiture particulière
- Capacités d'initiative et d'organisation
- Bon sens du relationnel
- Autonomie et créativité
- Capacités d'analyse
- Maîtrise de l'outil informatique

##### Compétences à acquérir :

- **connaissances** : comprendre la place du CeM dans une politique territoriale de déplacements, connaître la méthode d'intervention (étapes, conditions, acteurs, avantages...), connaître les outils existants et les partenaires possibles facilitant la mise en œuvre, connaître les différents freins et leviers possibles, connaître un panel d'action possibles et leurs modalités de mise en œuvre, connaître les outils de promotion, connaître l'offre de transport du territoire et les problématiques des cibles
- **compétences** : savoir définir une stratégie territoriale, maîtriser les arguments pour mobiliser les partenaires et sensibiliser les acteurs, repérer les freins possibles et les conseils à apporter, maîtriser l'usage des outils, concevoir des supports d'animation / sensibilisation / communication
- **comportements** : promouvoir l'offre de conseils et convaincre les acteurs de l'intérêt de participer, conseiller les acteurs, coordonner le rôle et l'action des différents acteurs, animer un réseaux d'acteurs, évaluer son action



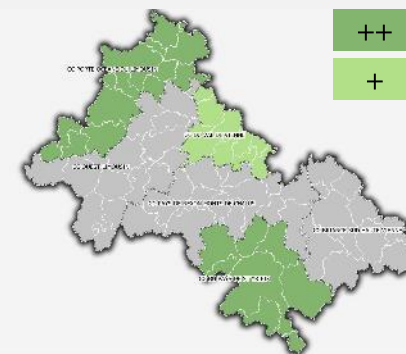
Enjeux et objectifs de l'action :



Un Plan de Mobilité Employeur est un outil qui promeut la mise en place d'un ensemble de mesures visant à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements générés par un établissement employeur privé ou public, en favorisant le recours aux alternatives à l'usage de la voiture seule ou à réduire la mobilité lorsque cela est possible (promotion du télétravail).

L'enjeu pour la fédération Chataigneraie Limousine et les communautés de communes est d'identifier les établissements publics et privés possédant un fort potentiel de mobilité (>50 salariés) et de les accompagner dans la mise en place de leur Plan de Mobilité. Dans un premier temps il serait pertinent de s'appuyer sur des entreprises possédant un fort intérêt pour ces questions, telles que les entreprises Delouis (Champsac), SAFRAN (Nexon) ou SCOPEMA (Oradour/Vayres)

Echelle de pertinence :

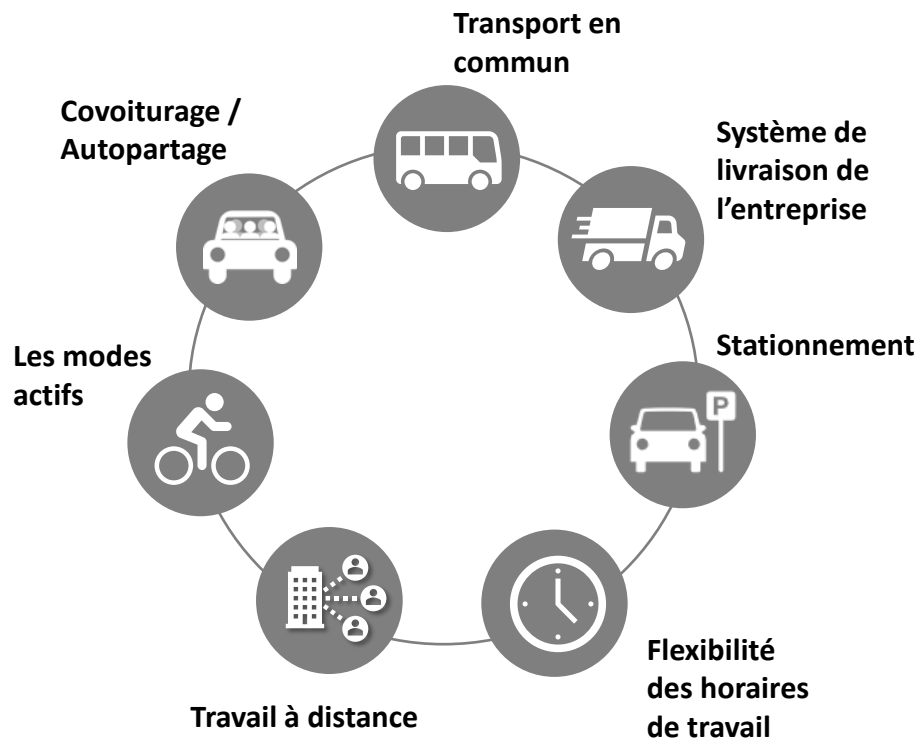


	Mesures	€	Coûts		Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Mesure 1 :</b> Identifier les employeurs publics et privés ayant un plan ou des actions de mobilité, ou avec un fort potentiel de mobilité (&gt;50 salariés)</li> <li><b>Mesure 2 :</b> Informer les structures sur le Plan de Mobilité et les avantages (économiques, écologiques, sociaux) qu'il induit et promouvoir l'application du forfait mobilité durable</li> <li><b>Mesure 3 :</b> Acculturer les employeurs sur la pratique du télétravail et accompagner les salariés et employeurs dans sa mise en œuvre</li> <li><b>Mesure 4 :</b> Identifier des référents mobilités au sein des établissements publics et privés</li> <li><b>Mesure 5 :</b> Permettre le partage d'expérience avec les établissements qui ont mis en place un Plan de Mobilité</li> </ul>	<p>Collectivités (AMO) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement technique (0,1 ETP)</li> <li>Animation / communication : 2K€ à 3K€ par an</li> </ul> <p>Employeur (public et privé):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Coût d'une étude PdM : 10 - 15K€ / établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>2021 – 2022 : identification et rencontre des établissements</li> <li>2022 – 2025 : Lancement des études et suivi / accompagnement des opérations</li> <li>+2025 : Suivi et évaluation</li> </ul>			

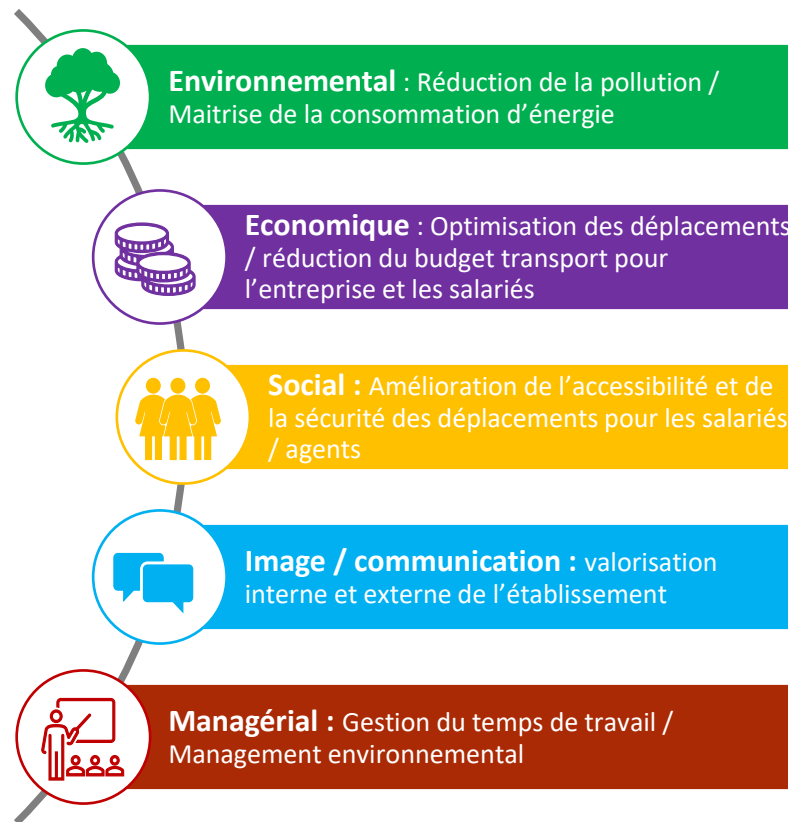
	Maîtrise d'ouvrage		Partenariat		Indicateurs de suivi		Documents cadres
<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnement : Fédération Chataigneraie Limousine et/ou les communautés de communes</li> <li>Elaboration du ou des PdM : les employeurs (privés ou publics)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Technique : ADEME, CCI, CEREMA, DIRRECTE</li> <li>Financier : ADEME, Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de démarches PdM engagées / salariés concernés</li> <li>Evolution des parts modales au sein des structures engagées</li> <li>Nombre d'accord de télétravail conclus et nombre de salariés concernés dans les entreprises engagées</li> <li>Nombre et type d'équipements / services en faveur des mobilités alternatives déployés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plan d'actions PCAET : PNMdC, PSY et VdV</li> </ul>				



Les plans de mobilité ont pour but de conduire des échanges et des réflexions sur plusieurs thématiques :



Les avantages de la démarche de Plan de Mobilité :



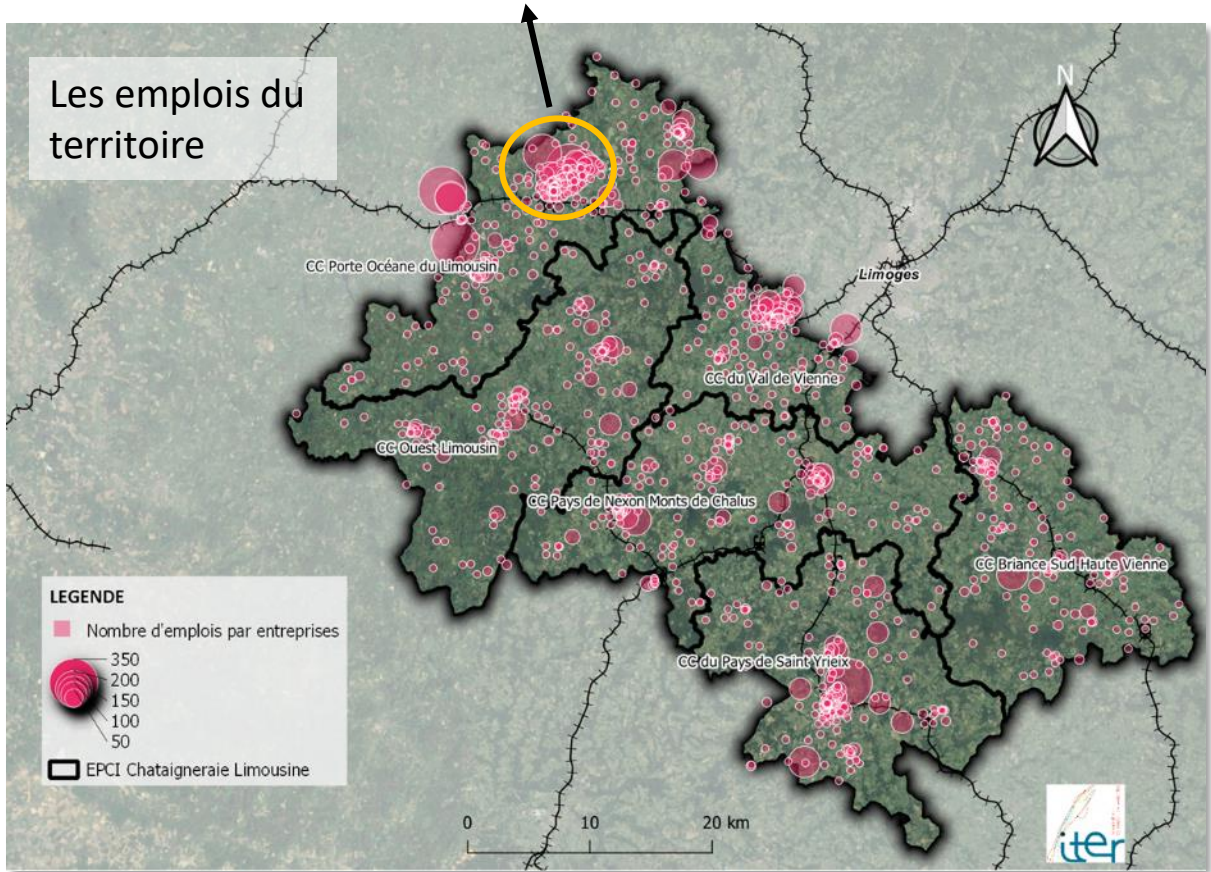
**Point LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)**

Depuis le 1er janvier 2020, la loi LOM de décembre 2019 impose aux entreprises de plus de 50 salariés sur un même site d'insérer dans leurs négociations annuelles obligatoires (NAO) avec les partenaires sociaux un volet mobilité, à défaut l'élaboration d'un Plan de Mobilité Employeur (PDMe) s'impose.





A titre d'exemple, 13 entreprises de plus de 50 salariés (près de 2 000 emplois) se concentrent sur la commune de Saint-Junien. Il existe un fort potentiel pour mettre en place un Plan de Mobilité inter-Entreprises, qui pourrait se réaliser par le prisme de POL Avenir, une pépinière qui accompagne actuellement les entreprises en création sur le territoire.



Les emplois du territoire

**Focus sur le forfait mobilités durables :**

Le forfait mobilités durables permet aux employeurs de prendre en charge de manière facultative les frais de déplacement de leurs salariés sur leur trajet domicile-travail effectué avec des modes alternatifs à la voiture individuelle (vélo, covoiturage, véhicule électrique, hybride, à hydrogène...).

La somme versée par l'employeur est entièrement exonérée d'impôt et de cotisations sociales. Cette somme est plafonnée à 500 € pour les salariés du privé et 200 € pour les fonctionnaires.

Le forfait mobilités durables est cumulable avec la participation de l'employeur à l'abonnement de transport en commun.

→ 54 établissements privés et publics sur le territoire de la fédération Chataigneraie Limousine emploient plus de 50 salariés (soit entre 7 000 et 8 000 salariés). La concentration des employeurs est propice à la mise en place de Plans de Mobilité Inter-Etablissements.



## Retours d'expériences



### Actions mises en place :

- Covoiturage: café mobilité, cartographie sur chaque site et places de parking réservées
- Parking vélo abrité
- Bornes de recharges électriques à disposition des collaborateurs
- Guide écoconduite
- Véhicules électriques
- Foodtruck (1 fois par semaine) et commande de déjeuner



En 2018, le covoiturage nous a permis d'éviter de parcourir

162 500 km en France



41 tonnes de CO2,

soit l'équivalent des émissions carbone d'1,5 foyer pendant 1 an



Une convention d'engagement publique / privée socle de la démarche

### Actions mises en place :

- Un espace réservé aux alternatives à la voiture seule (emplacement covoitureur, bornes de recharges électriques)
- Des temps de rencontre covoitureurs (speed meeting)
- Des aménagements de voirie et des bas-côtés portés par a ville de Tarnos et le Département
- Des améliorations d'horaires de desserte Chronoplus plus en adéquation avec les besoins des salariés
- Une flotte de véhicules renouvelée pour les déplacements internes au site (vélos, twizy)
- Des outil d'accompagnement à l'évolution des comportements
- la participation aux challenges mobilité et une charte graphique dédiée au plan de mobilité



Enjeux et objectifs de l'action :

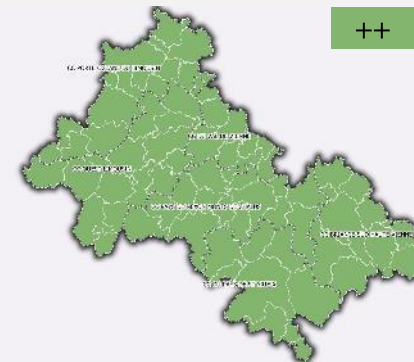
Pour favoriser l'utilisation des modes alternatifs à l'usage autosoliste de la voiture, il est opportun de sensibiliser les publics aux solutions de mobilités durables .

Les objectifs visent à :

- Favoriser les initiatives collectives autour d'une mobilité durable,
- Développer une "culture", une dynamique autour des mobilités alternatives, valoriser et encourager ces mobilités,
- Inciter et promouvoir l'utilisation des modes alternatifs à la voiture,
- Accompagner le changement de comportement,
- Mener des actions de sensibilisation autour de la mobilité durable.



Echelle de pertinence :



Mesures



Coûts



Calendrier

- Communiquer et informer sur les expérimentations locales et organiser des défis / challenge et s'appuyer sur des événements connus.

Cette démarche pourrait s'appuyer sur plusieurs événements :

- La semaine européenne du développement durable,
- La semaine européenne de la mobilité,
- journée mondiale de la bicyclette / fête du vélo,
- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation avec les habitants avec par exemple :
- Des challenges de la mobilité,
- Communication/information transversale de l'ensemble des actions du schéma de mobilité (marketing territorial) :Support papier (flyers, panneaux d'information..), Site internet, réseaux sociaux, médias (radio, presse..), « nudges marketing »
- ./..

- Selon les ambitions des actions de communication : entre 5k€ et 10k€
- 0,2 à 0,5 ETP Temps du chargé de Mission/chargés de communication.
- 0,5 ETP service civique

- A partir de sept 2021



Maîtrise d'ouvrage



Partenariat



Indicateurs de suivi



Documents cadres

- Fédération Chataigneraie Limousine et/ou les communautés de Communes

- Technique : Pnr, Région, Acteurs locaux : entreprises, acteurs sociaux, office de tourisme, associations d'usagers...
- Financier : Communes, EPCI, ADEME, Europe

- Nombre d'événements organisés et nombre de participants
- Nombre de diffusion / consultation des supports produits



### Exemple de challenge de la mobilité avec les entreprises d'un territoire organisé par la Région Nouvelle - Aquitaine :



- En entreprise : encourager les salariés à tester de nouvelles mobilités sous forme de challenge inter-entreprise (démarche à intégrer dans une politique RSE d'une entreprise).

Tous les salariés des entreprises engagées dans le Challenge de la Mobilité sont invités à "enregistrer" les déplacements qu'ils effectuent avec des modes alternatifs à la voiture seule durant une semaine (via le site du challenge, l'application mobile ou encore via un bulletin à télécharger).

L'entreprise qui a obtenu le plus de participation est l'entreprise gagnante (nombre de salariés venus en mode alternatif/nombre total de salariés de l'établissement).

Une cérémonie de remise des prix est organisée à la fin du challenge dans chaque agglomération participante (la remise des prix s'effectue par catégorie d'entreprises en fonction de leur taille

Le Challenge de la Mobilité 2019 en Nouvelle Aquitaine de septembre 2019 (situation avant crise sanitaire Covid) :

- 20 intercommunalités participantes
- 523 établissements engagés (dont 257 de plus de 100 salariés), 13 127 salariés participants,
- 29% des distances réalisées en covoiturage (soit 353 274 km), 23% en vélo et 35% en transports en commun

### Exemple NUDGES « petits coup de pouce » MARKETING :

Il existe plusieurs applications des « nudges » sur la thématique de la mobilité :

- Jouer sur la **signalétique** pour influencer les comportements des automobilistes
- Pour le **covoiturage** : jouer sur le mobilier des aires de covoiturage pour rendre le temps d'attente agréable : services, informations... ; mettre en place des arrêts (type arrêt de bus) pour donner de la visibilité aux covoitureurs. Dans une commune : afficher le nombre de personnes qui effectuent du covoiturage dans la commune sur des panneaux dynamiques (afficher des messages qui attirent : pratiquer du temps covoiturage xx fois par semaine permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre de xx% par an...)
- **Distribution de macarons "covoitureurs"** aux habitants qui en font la demande pour avoir accès aux places réservées covoiturage



« Un Nudge qui utilise un panneau passe-tête en forme de voiture pour inciter les parents à déposer ou venir chercher en voiture plusieurs enfants à l'école primaire » Lauréat Kid'Dau Nudge Challenge 2020 « COVOITURAGE »





**Enjeux et objectifs de l'action :**



La plateforme mobilité 87 est un collectif animé par 4 associations, dont la Chataigneraie-Limousine. La structure assure un rôle de conseil, de formation et propose des locations de scooters et de voitures à destination d'un public en situation de précarité et/ou en difficulté de mobilité.

L'ambition est d'élargir les services proposés et les publics éligibles, et plus globalement de donner de la visibilité à ce collectif pour qu'il devienne une référence en matière de conseil et de solutions en mobilité sur le territoire.

**Echelle de pertinence :**



**Mesures**



**Coûts**



**Calendrier**

- **Mesure 1 :** Elargir les publics éligibles et les services proposés par la plateforme :
  - Mettre à disposition d'autres moyens de déplacement en location tels que des voiturettes sans permis ou des VAE
  - Conseiller et accompagner les usagers pour pratiquer l'autopartage entre particuliers
  - Porter une plateforme de covoiturage locale (cf action B2)
- **Mesure 2 :** Rôle de mutualisation et communication des expérimentations existantes sur le territoire
- **Mesure 3 :** Donner de la visibilité à la plateforme et l'identifier comme la référence dans le domaine du conseil en mobilité à destination d'un public large

- Voiture sans permis : 15K€ / VAE : 1,5k€
- Stagiaire / Service civique pour développer les services + communication : 4 à 5K€ /an

+ 2022



**Maîtrise d'ouvrage**



**Partenariat**



**Indicateurs de suivi**



**Documents cadres**

- Plateforme Mobilité 87
- Chataigneraie-Limousine

- Technique : Association, EPCI, Communes, pôle emploi, département, ...
- Financier : Etat, Région, Europe...

- Nombre de personnes accompagnées
- Nombre de véhicules loués
- Nombre de mise en relation covoiturage et nombre d'adhérents autopartage entre particuliers par mois



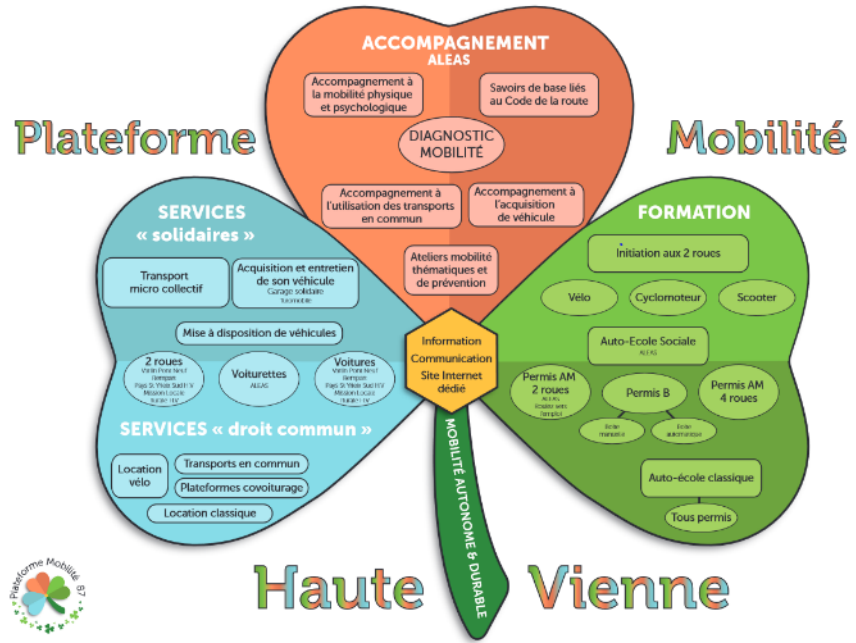


### Plateforme mobilité 87 – fonctionnement et services actuels

Actuellement, la plateforme mobilité 87 permet de proposer une réponse globale a des problèmes de mobilités récurrents en mettant en place un outil d'accompagnement pour les personnes en insertion professionnelle et/ou sociale.

La plateforme mobilité permet de répondre aux problématiques de mobilité à travers 3 actions complémentaires :

- Le conseil en mobilité qui permet de définir un « parcours mobilité » permettant à terme une autonomie de déplacement ;
- La formation à travers l'auto-école sociale ou classique ;
- Les services solidaires avec la mise à disposition de véhicules qui permettent rapidement de pouvoir se déplacer pour se rendre à un emploi ou à une formation (deux roues, voitures et voiturettes) ;



### Plateforme mobilité : exemple de la plateforme MUST (Mobilité Urbaine et Sociale de Trajectoire)



La plateforme MUST, portée par l'AFAC 24 (Association Formation Avenir Conseil), a été créée pour permettre à toutes personnes d'accéder à une solution de mobilité autonome et durable, adaptée à ses besoins, avec un objectif de favoriser l'accès à l'emploi et à la formation.

La plateforme se rapproche grandement de l'objectif d'évolution de la plateforme mobilité 87. En effet celle-ci, en plus d'assurer un rôle d'accompagnement auprès des personnes en recherche d'emplois, a mis en place des services destinés à l'ensemble des habitants de l'agglomération du Grand Périgueux, dont :

- Une plateforme numérique (et téléphonique) tous publics qui a pour objectif d'analyser et recenser les offres et initiatives locales en matière de mobilité. L'interface permet de choisir le mode de transport souhaité et sa situation pour proposer des informations ciblées (voir ci-dessous)



- La mise à dispositions de véhicules à destination d'un public large (VAE, scooter, voiturette, voiture)

# Calendrier prévisionnel de déploiement des actions : Axe A – les transports collectifs

ACTIONS	MESURES	PILOTAGE			ECALENCIER DE MISE EN ŒUVRE			IMPACT DIRECT REPORT MODAL		COÛT DE LA MESURE				
		Maîtrise d'ouvrage	Co-financeurs	Partenaires techniques associés	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	Faible	Elevé	< 10 K€	10 à 100 K€	100 K€ à 1 M€	1 à 100 M€	> 100 M€
					2022	2024	2030			Inv.	Fonct.	Inv.	Fonct.	Inv.
<b>A1 : Révitaliser les lignes et gares ferroviaires</b>	Mesure 1 : S'impliquer fortement dans le comité de bassin Limousin-Périgord du NAM	Région, SNCF, NAM (études pré-opérationnelles)	SNCF, Communes (gares), EPCI	SNCF, collectif BSP	██████████					Inv.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Fonct.	□ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
	Mesure 2 : Solliciter des études pré-opérationnelles sur les corridors du quadrant de Limoges identifiés par le NAM (pertinence d'un ou plusieurs modes)				████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □ □	
	Mesure 3 : Soutenir et accompagner le collectif BSP				██████████					Inv.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □	
	Mesure 4 : Améliorer l'offre de service ferroviaire actuelle avec un objectif de cadencement d'offre de 30 mn en heures pleines et d'1 heure en heures creuses				████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	
	Mesure 5 : Revitaliser les haltes et les gares ferroviaires par l'ajout de nouveaux services				████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	
<b>A2 : Développer une offre de transport collectif routière interurbaine</b>	Mesure 1 : Mettre en place une ligne d'autocar express structurante et cadencée entre Limoges et Châlus	Région, NAM (études pré-opérationnelles)	Agglomération de Limoges, EPCI		████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	
	Mesure 2 : Mettre en place une ligne d'autocar express transversale entre les gares de Saint-Junien et Bussière-Galant			████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □		
	Mesure 3 : Encourager sur l'utilisation des transports scolaires pour tous les publics			██████████					Inv.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □		
<b>A3 : Développer une offre de transport pour les secteurs peu denses et enclavés</b>	Mesure 1 : Déployer un service de transport à la demande de type zonal sur le territoire	Région, Chataigneraie Limousine	Associations, EPCI, communes	Associations	████████████████████					Inv.	■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □ □ □	Fonct.	■ ■ ■ ■ ■ ■ □ □ □ □	
	Mesure 2 : Mettre en place un Transport d'utilité Sociale sur le territoire				██████████					Inv.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □	Fonct.	■ □ □ □ □ □ □ □ □ □	

# Calendrier prévisionnel de déploiement des actions : Axe B – les nouvelles mobilités

ACTIONS	MESURES	PILOTAGE			ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE			IMPACT DIRECT REPORT MODAL		COÛT DE LA MESURE												
		Maîtrise d'ouvrage	Co-financeurs	Partenaires techniques associés	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	Faible	Elevé	< 10 K€	10 à 100 K€	100 K€ à 1 M€	à 100 M€	> 100 M€								
					2022	2024	2030															
<b>B1 : Développer des lignes de covoiturage dynamique</b>	<u>Mesure 1</u> : Effectuer une étude pré-opérationnelle détaillée pour localiser les arrêts et tracer judicieusement la ligne	Région, NAM (étude)	NAM, CEE LICOV et CEE AcoTE, EPCL, CA Limoges, Europe	Opérateur privé	██████████			<div style="width: 10%;"></div>		Inv.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
	Fonct.				□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
	<u>Mesure 2</u> : Déployer des lignes de covoiturage dynamique sur l'Axe N141 entre Saint-Junien et Limoges, sur l'axe N21 entre Châlus et Limoges et sur l'axe D704 entre Saint-Yrieix-la-Perche et Limoges				██████████			<div style="width: 70%;"></div>		Inv.	■	■	■	□	□	□	□	□	□	□		
								<div style="width: 10%;"></div>		Fonct.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
<b>B2 : Développer l'offre et la pratique du covoiturage quotidien de proximité</b>	<u>Mesure 1</u> : Déployer sur le territoire le dispositif d'auto-stop organisé Rezo Pouce	Région, Fédération Chataigneraie Limousine, Communautés de communes	CEE (TEPCV .), Europe, EPCL, communes et département (arrêts)	Opérateur privé, communes	██████████			<div style="width: 30%;"></div>		Inv.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
	Fonct.				■	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
	<u>Mesure 2</u> : Développer une plateforme de covoiturage organisé (mise en relation) public et en open source				██████████			<div style="width: 50%;"></div>		Inv.	■	■	■	□	□	□	□	□	□	□		
								<div style="width: 10%;"></div>		Fonct.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
<b>B3 : Développer l'autopartage sur le territoire</b>	<u>Mesure 1</u> : Développer des stations d'autopartage pour des pratiques quotidiennes et de loisir	Communautés de communes, Fédération Chataigneraie Limousine	Europe, Région, CC, Communes	Opérateur	██████████			<div style="width: 70%;"></div>		Inv.	■	■	■	□	□	□	□	□	□	□		
	Fonct.				■	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
	<u>Mesure 2</u> : Encourager et accompagner la mutualisation de véhicules entre particuliers en communiquant sur cette démarche et en établissant une « charte de l'autopartage entre particuliers »				██████████			<div style="width: 50%;"></div>		Inv.	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□		
								<div style="width: 10%;"></div>		Fonct.	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□		
<b>B4 : Mettre en œuvre le schéma directeur vélo</b>	<u>Mesure 1</u> : Adapter le territoire aux pratiques cyclables	Fédération Chataigneraie Limousine			██████████			<div style="width: 50%;"></div>		Inv.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
	Fonct.				■	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
	<u>Mesure 2</u> : Créer les conditions d'un écosystème vélo sur le territoire				██████████			<div style="width: 50%;"></div>		Inv.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□	□
								<div style="width: 10%;"></div>		Fonct.	■	■	□	□	□	□	□	□	□	□		
	<u>Mesure 3</u> : Suivre et évaluer le schéma directeur vélo				██████████			<div style="width: 10%;"></div>		Inv.	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□		
								<div style="width: 10%;"></div>		Fonct.	■	□	□	□	□	□	□	□	□	□		
										<b>CF Schéma directeur</b>												

# Calendrier prévisionnel de déploiement des actions : Axe C – la mobilité

ACTIONS	MESURES	PILOTAGE			CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE			IMPACT DIRECT REPORT MODAL		COÛT DE LA MESURE									
		Maîtrise d'ouvrage	Co-financeurs	Partenaires techniques associés	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	Faible	Elevé	< 10 K€	10 à 100 K€	100 K€ à 1 M€	1 à 100 M€	> 100 M€					
					2022	2024	2030												
C1 : Favoriser le développement des possibilités de non-mobilités liées au travail	Mesure 1 : Communiquer sur les tiers-lieux existant du territoire et accompagner la création de nouveaux espaces, en priorité sur les CC POL et Ouest Limousin	Acteurs privés, Fédération Chataigneraie limousine, Associations	Etat, Région, acteurs privés	Région, acteurs privés, associations	■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Fonct.				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Mesure 2 : Permettre le télétravail à domicile, en œuvrant prioritairement à offrir un accès haut débit pour tous				■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Fonct.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
C2 : Favoriser le développement des possibilités de « démobilité » liés à la consommation et aux services de la vie quotidienne	Mesure 1 : Communiquer sur les dispositifs existant sur le territoire encourageant la démobilité, tels que la recyclerie « L'Entrepôt » située à Saint-Maurice-les-Brosses ou les Maisons France Service	Communautés de communes, Fédération Chataigneraie-Limousine	Communes, EPCI	Associations	■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Fonct.				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Mesure 2 : Promouvoir les services ambulants existants et accompagner la mise en place de nouveaux services (mutualisation des achats, repair's café,...)				■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
Fonct.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		
	Mesure 3 : Développer la culture du télétravail en informant et communiquant auprès des actifs sur la possibilité de télétravailler (voir aussi action D1 « Encourager les principaux employeurs (publics et privés) dans la mise en				■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Fonct.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Mesure 3 : Effectuer un état des lieux et communiquer sur les commerces ambulants du territoire (commerces qui effectuent des tournées)				■				Inv.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
Fonct.	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■		

# Calendrier prévisionnel de déploiement des actions : Axe D – Accompagnement / sensibilisation / information

ACTIONS	MESURES	PILOTAGE			ECALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE			IMPACT DIRECT REPORT MODAL		COÛT DE LA MESURE				
		Maîtrise d'ouvrage	Co-financeurs	Partenaires techniques associés	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	Faible	Elevé	< 10 K€	10 à 100 K€	100 K€ à 1 M€	1 à 100 M€	> 100 M€
					2022	2024	2030							
<b>D1 : Création d'un poste de Chargé de Mission mobilité pour coordonner la démarche de mobilité du territoire</b>	<u>Mesure 1</u> : Création d'un poste de Chargé de Mission mobilité pour coordonner la démarche de mobilité du territoire à l'échelle de la Châtaineiraie Limousine	Fédération Châtaineiraie Limousine	EPCI, ADEME	EPCI						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<u>Mesure 2</u> : Identifier les employeurs publics et privés ayant un plan ou des actions de mobilité, ou avec un fort potentiel de mobilité (>50 salariés)	Accompagnement : Fédération Châtaineiraie Limousine et/ou les communautés de communes Elaboration du ou des PdM : les employeurs (privés ou publics)	ADEME	ADEME, CCI, CEREMA, DIRRECTE						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Mesure 3</u> : Informer les structures sur le Plan de Mobilité et les avantages (économiques, écologiques, sociaux) qu'il induit et promouvoir l'application du forfait mobilité durable									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 4</u> : Acculturer les employeurs sur la pratique du télétravail et accompagner salariés et employeurs dans sa mise en œuvre									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 5</u> : Identifier des référents mobilités au sein des établissements									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 6</u> : Permettre le partage d'expérience avec les établissements qui ont mis en place un Plan de Mobilité									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>D2 : Encourager les principaux employeurs (publics et privés) dans la mise en place de leur Plan de Mobilité</b>	<u>Mesure 1</u> : Communiquer et informer sur les expérimentations locales, organiser des défis / challenge et s'appuyer sur des évènements connus.	Fédération Châtaineiraie Limousine et/ou les communautés de Communes	Communes, EPCI, ADEME	PNR, Région, Acteurs locaux : entreprises, acteurs sociaux, office de tourisme, associations d'usagers...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<u>Mesure 2</u> : Elargir les publics éligibles et les services proposés par la plateforme	Plateforme Mobilité 87, Châtaineiraie-Limousine	Etat, Région, ...	Association, EPCI, Communes, pôle emploi, département, ...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Mesure 3</u> : Rôle de mutualisation et communication des expérimentations existantes sur le territoire									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 4</u> : Donner de la visibilité à la plateforme et l'identifier comme la référence dans le domaine du conseil en mobilité à destination d'un public large									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>D3 : Information, communication et accompagnement aux changements de comportement</b>	<u>Mesure 1</u> : Communiquer et informer sur les expérimentations locales, organiser des défis / challenge et s'appuyer sur des évènements connus.	Fédération Châtaineiraie Limousine et/ou les communautés de Communes	Communes, EPCI, ADEME	PNR, Région, Acteurs locaux : entreprises, acteurs sociaux, office de tourisme, associations d'usagers...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<u>Mesure 2</u> : Elargir les publics éligibles et les services proposés par la plateforme	Plateforme Mobilité 87, Châtaineiraie-Limousine	Etat, Région, ...	Association, EPCI, Communes, pôle emploi, département, ...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Mesure 3</u> : Rôle de mutualisation et communication des expérimentations existantes sur le territoire									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 4</u> : Donner de la visibilité à la plateforme et l'identifier comme la référence dans le domaine du conseil en mobilité à destination d'un public large									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<b>D4 : Elargir et consolider les offres et services de la plateforme mobilité 87</b>	<u>Mesure 1</u> : Communiquer et informer sur les expérimentations locales, organiser des défis / challenge et s'appuyer sur des évènements connus.	Fédération Châtaineiraie Limousine et/ou les communautés de Communes	Communes, EPCI, ADEME	PNR, Région, Acteurs locaux : entreprises, acteurs sociaux, office de tourisme, associations d'usagers...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<u>Mesure 2</u> : Elargir les publics éligibles et les services proposés par la plateforme	Plateforme Mobilité 87, Châtaineiraie-Limousine	Etat, Région, ...	Association, EPCI, Communes, pôle emploi, département, ...						Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>	
<u>Mesure 3</u> : Rôle de mutualisation et communication des expérimentations existantes sur le territoire									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		
<u>Mesure 4</u> : Donner de la visibilité à la plateforme et l'identifier comme la référence dans le domaine du conseil en mobilité à destination d'un public large									Inv.	<input type="checkbox"/>	Fonct.	<input checked="" type="checkbox"/>		